



AXA AEDIFICANDI

SOMMAIRE

Rapport du Conseil d'administration

présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 24 avril 2024

Annexes

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux de la SICAV au cours de l'exercice

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Tableau des acquisitions et prêts / emprunts de titres et OTC

Tableaux relatifs à la réglementation « Securities Financing Transactions Regulation (SFTR) »

Tableau relatif aux principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres

Règlement européen « Sustainable Finance Disclosure » (« SFDR »)

Article 29 de la Loi Energie Climat

Bilan au 29/12/2023 et au 30/12/2022

Actif

Passif

Hors-bilan au 29/12/2023 et au 30/12/2022

Compte de résultat au 29/12/2023 et au 31/12/2022

Annexes

Règles et méthodes comptables au 29 décembre 2023

Evolution de l'actif net de l'OPCVM

Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres

Compléments d'information au 29 décembre 2023

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels et Rapport spécial sur les conventions réglementées

Texte des Résolutions présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

CONSEIL D'ADMINISTRATION

AU 29 DECEMBRE 2023

PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Valentin MEYER

ADMINISTRATEURS

AXA FRANCE VIE

Représentée par M. Thomas GODRON

AXA FRANCE IARD

Représentée par Mme Audrey de BLAUWE

M. Timothé RAULY

Mme Marion REDEL DELABARRE

SECRETAIRE DU CONSEIL

Mme Christine BIANCOLLI

DIRECTION GENERALE

DIRECTEUR GENERAL

M. Frédéric TEMPEL

CONTROLE EXTERNE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

PRICEWATERHOUCOOPERS AUDIT

Rapport du Conseil d'administration

Présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 24 avril 2024.

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en vue de vous présenter le rapport d'activité du dernier exercice de la SICAV AXA AEDIFICANDI (« SICAV ») et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux arrêtés au 29 décembre 2023, ainsi que le projet d'affectation des sommes distribuables conformément à la loi et aux statuts.

Ce rapport intègre, aux sections 4 et 5 ci-après, les informations correspondantes au rapport sur le gouvernement d'entreprise.

1 - CONJONCTURE ECONOMIQUE ET FINANCIERE : BILAN 2023

Conditions des marchés financiers

Bien que l'inflation ait passé son pic en 2022, l'année 2023 a débuté avec la poursuite du resserrement monétaire par les banques centrales, craignant une persistance de l'inflation et des effets de second tour après les chocs de prix de 2022. Le resserrement de la politique monétaire a ajouté des vents contraires à l'activité économique, bien que celle-ci ait varié d'une région à l'autre en fonction de conditions idiosyncratiques. Les taux d'inflation ont continué à diminuer, tout en restant supérieurs aux niveaux cibles des banques centrales dans la plupart des régions. Si certaines banques centrales ont seulement atteint leurs pics de taux, certaines banques centrales des marchés émergents ont déjà commencé à assouplir leur politique monétaire. Ce resserrement monétaire brutal a entraîné un certain nombre de faillites de petites banques aux Etats-Unis en mars, mais la contagion a été contenue. L'activité mondiale s'est poursuivie en dépit d'une attaque terroriste contre Israël et des représailles israéliennes contre le groupe terroriste Hamas à Gaza, qui ont accru l'incertitude mondiale, même si les événements sont restés localisés.

En Europe, l'inflation a fortement diminué, passant de 9,2% à la fin de 2022 à 2,9% à la fin de 2023 (données préliminaires), bien que les mesures de l'inflation de base aient connu une amélioration moins importante, clôturant 2023 à 3,4% (contre 5,2% à la fin de 2022). La forte baisse de l'inflation reflétait une amélioration des conditions de l'offre, notamment un réacheminement des approvisionnements énergétiques et une baisse des prix mondiaux de l'énergie, ainsi qu'une amélioration des chaînes d'approvisionnement mondiales, les économies continuant globalement à se remettre de la pandémie. Cependant, elle reflète également un affaiblissement significatif de l'activité économique dans la région, l'économie évitant de justesse la récession technique avec une croissance modeste de 0,1% au cours des deux premiers trimestres de 2023, avant de se contracter à nouveau de 0,1% au cours du troisième trimestre. L'activité a quelque peu divergé au sein de l'union monétaire, l'Allemagne étant le pays le moins performant depuis le premier trimestre 2022 reflétant en partie sa dépendance aux approvisionnements énergétiques russes pour son vaste complexe industriel et à l'économie chinoise. L'Italie a également souffert, reflétant également sa composition industrielle plus importante et la fin d'un stimulus très généreux de la part du gouvernement dans le secteur de la construction. L'Espagne a été le pays le plus performant, notamment en raison d'un moindre changement dans l'approvisionnement en énergie et d'une composition plus favorable du secteur des services. La Banque Centrale Européenne (BCE) a continué de relever son taux de dépôt directeur à 4% en septembre (contre 2% fin 2022).

Le Royaume-Uni a connu une baisse plus tardive du taux d'inflation, qui terminait l'année 2023 à 3,9% en novembre 2023 (contre 10,5% fin 2022), l'inflation sous-jacente tombant à 5,1% (contre 6,3%), reflétant en partie la répercussion tardive de la baisse des prix de l'énergie à l'échelle mondiale. La Banque d'Angleterre (BoE) a été la première grande banque centrale à resserrer sa politique monétaire en 2021 et a relevé ses taux tout au long de l'année 2022. En 2023, alors que l'inflation de base continuait d'augmenter au premier semestre, la BoE a continué de relever son taux directeur, atteignant +5,25% en août (contre 3,50% à la fin de 2022), ce qui devrait être son niveau le plus élevé. L'impact combiné d'une inflation galopante et d'un resserrement brutal de la politique monétaire a entraîné une stagnation de l'activité économique au Royaume-Uni depuis le deuxième trimestre 2022. En 2023, malgré une hausse du Produit Intérieur Brut (PIB) de 0,3% au premier trimestre, l'activité a stagné au deuxième trimestre et s'est contractée de 0,1% au troisième, ce qui laisse planer le risque d'une récession technique à la fin de l'année.

Les Etats-Unis, en revanche, ont connu une croissance relativement résiliente tout au long de l'année 2023, même si la Réserve Fédérale (Fed) a continué à resserrer sa politique et que l'inflation s'est ralentie. L'économie a connu une croissance légèrement supérieure à sa tendance au premier semestre (2,2% en rythme moyen annualisé) avant d'afficher une forte hausse de 4,8% (en rythme annualisé) au troisième trimestre, tirée par la consommation. La croissance a été soutenue par la situation financière confortable des consommateurs, bénéficiant de salaires dynamiques mais aussi des restes d'épargnes non consommées héritées de la période COVID, par de nouvelles incitations à l'investissement privé et des améliorations structurelles de l'offre de main-d'œuvre, y compris l'augmentation de la participation et de l'immigration. Malgré une croissance toujours solide, les déséquilibres du marché du travail ont continué à se résorber, ce qui a permis à l'inflation de continuer à baisser pour atteindre 3,1% en novembre (contre 6,5% à la fin de 2022), les prix de base reculant également à 4,0% contre 5,7%. La Fed a continué de resserrer sa politique monétaire tout au long de l'année 2023, dans la continuité de son action de la seconde moitié de l'année 2022. Elle a relevé la fourchette cible des Fed Funds à 5,25-5,50% en juillet (contre 4,25-4,50% fin 2022), la communication officielle indiquant que les membres de la Fed considéraient que les taux étaient « à leur maximum ou proches de celui-ci ».

En Asie, la Chine a dominé les préoccupations. L'arrêt étonnamment soudain de la politique du zéro COVID fin 2022 a contribué à une forte expansion de l'économie avec +2,3% en glissement annuel au premier trimestre 2023. Toutefois, les ménages sont sortis de la pandémie avec un confort financier plus faible que leurs homologues occidentaux et les difficultés ont persisté, en particulier dans le secteur du logement. L'activité n'a pas pu soutenir cette forte croissance, affichant un faible 0,5% au deuxième trimestre, avant de se redresser au troisième trimestre pour atteindre 1,3%. L'intervention du gouvernement s'est intensifiée en août, avec un certain assouplissement de la politique monétaire, mais une augmentation plus substantielle du soutien budgétaire, y compris un ajustement inhabituel en milieu d'année de l'objectif de déficit du gouvernement central. Ces mesures semblaient avoir soutenu la croissance annuelle en Chine, jusqu'à l'objectif du gouvernement « d'environ 5% ». Le Japon a également bénéficié d'un assouplissement tardif des restrictions COVID et d'un rebond du tourisme. L'économie japonaise a progressé de 1,2% et de 0,9% au cours des deux premiers trimestres de 2023, avant de se contracter de 0,7% au troisième trimestre. L'inflation avait terminé l'année 2022 à 4,0% et a culminé à 4,3% en janvier 2023, son taux le plus élevé depuis 42 ans. L'inflation a reculé à 2,8% en novembre 2023. La Banque du Japon (BoJ) a mis en place un certain nombre d'ajustements à sa politique de contrôle de la courbe des taux au cours de 2023, désormais proche d'une libéralisation totale. En revanche, il n'y a toujours pas eu de changement à son taux directeur négatif, le taux directeur restant à -0,1%.

Marchés financiers

Les rendements obligataires ont augmenté pendant la majeure partie de l'année, car les prévisions de hausse de taux des banques centrales se sont renforcées au cours du premier semestre, avant d'être supplantées par la crainte que les taux restent durablement élevés, « higher for longer » – un sentiment qui a atteint son apogée au cours de l'été, avant que les anticipations ne s'inversent vers une baisse des taux des banques centrales et ne fassent redescendre les taux vers la fin de l'année. Au cours de la même période, les indices globaux des marchés actions se sont très bien comportés, et ceci peu importe la variation des taux obligataires, stimulés par de solides bénéfices des entreprises. Il y a néanmoins une hétérogénéité de performances très importantes entre pays et secteurs. Les marchés du crédit sont restés globalement stables pendant la majeure partie de l'année, à l'exception de la période des turbulences bancaires du premier semestre, avant que les écarts ne se resserrent à la fin de l'année. Les mesures de volatilité ont illustré les divergences entre les classes d'actifs, diminuant au cours de l'année pour les actions, mais restant élevées pour les obligations.

L'indice MSCI AC World a progressé de 20,1% au cours de l'année 2023, récupérant les pertes de l'année précédente. D'une manière générale, cette évolution s'est reflétée dans la plupart des grands indices. L'indice américain S&P 500 a enregistré une hausse encore plus forte de 24,2% au cours de l'année, bien qu'une grande partie de la performance de l'indice S&P se soit concentré sur les grandes entreprises technologiques. En comparaison, l'indice Euro Stoxx 50 a sous-performé le S&P, avec une hausse de 19,2% au cours de l'année. Cette progression est le reflet des performances divergentes des bourses européennes, les indices allemand Dax et espagnol IBEX 35 ayant progressé respectivement de 20,3% et 22,8% sur l'année, l'indice italien MIB ayant progressé de 28,0% et l'indice français CAC 40 de 16,5% seulement. En revanche, les actions britanniques ont nettement sous-performé, le FTSE 100 n'ayant progressé que de 3,8% et le FTSE 250 de 4,4%, ce qui est faible même si l'on tient compte de l'appréciation de la livre sterling. C'est l'indice japonais TOPIX qui a le plus progressé, avec une hausse de 25,1%. En revanche, l'indice chinois Shanghai Composite a chuté de 11,4%, les inquiétudes concernant l'économie et l'intervention du gouvernement continuant à peser (hors dividendes pour les indices mono-pays).

L'évolution du marché obligataire américain a retenu l'attention en 2023, bien qu'au cours du premier semestre les taux des « Treasuries » à 10 ans soient restés globalement stables entre 3,50 et 3,75%, (due à l'effet valeur refuge survenu au moment de la faillite des banques régionales en mars). Les rendements ont ensuite fortement augmenté au cours de l'été pour atteindre 5% en octobre, avant de redescendre brutalement à la fin de l'année, passant sous la barre des 4% pour clôturer l'année à 3,87%, soit à peine 3 points de base (pdb) de plus que leur niveau de clôture en 2022. En Europe, la volatilité des obligations a été plus élevée au cours des premiers mois de l'année, les marchés se focalisant sur les perspectives de la politique de la BCE. Après les faillites des banques américaines (et le sauvetage du Crédit Suisse), les rendements européens ont fortement baissé. Ils se sont ensuite progressivement redressés, le taux des obligations allemandes à 10 ans atteignant un pic en octobre proche de 3,00%, non loin de ses sommets de mars (2,75%), avant de retomber, en ligne avec les taux mondiaux, et de clôturer l'année à 2,03%, soit 56pdb en dessous de la fin de l'année 2022. La baisse des taux a été même plus importante en France (-63pdb), en Italie (-107pdb) et en Espagne

(-71pdb). Le taux des gilts britanniques à 10 ans a suivi une tendance similaire pour clôturer l'année à 3,60% (en baisse de 7pdb par rapport à la fin de l'année 2022). En revanche, au Japon, les taux obligataires ont été fortement affectés par les changements apportés par la BoJ à sa politique de contrôle de la courbe des rendements, commencés dès la fin 2022. Les rendements ont bondi de 0,25% à un peu moins de 0,50% après la modification de la politique de la BoJ fin 2022, puis à nouveau en juillet 2023 après un nouvel ajustement. Cela a ouvert la voie à une hausse tendancielle des taux, jusqu'à presque 1% au début du mois de novembre – un plus haut depuis environ 11 ans – avant qu'ils ne suivent la tendance mondiale et ne s'inversent brusquement pour clôturer l'année à 0,62%, soit 21pdb plus haut qu'à la fin de l'année 2022.

Les marchés du crédit avaient déjà fini l'année 2022 sur une meilleure note. En 2023, à l'exception de la période entourant les turbulences bancaires du mois de mars, qui a vu les spreads de crédit s'élargir, les primes de risque sont restées globalement stables, avant de se resserrer de nouveau en fin d'année. Aux Etats-Unis, la dette d'entreprise de qualité (« investment grade », IG) a clôturé l'année avec des spreads de 104pdb, soit le niveau le plus bas depuis janvier 2022 et une baisse de 25pdb par rapport à la fin de l'année 2022. Le haut rendement américain (HY) a également baissé de 30pdb pour clôturer à 334pdb, également un point bas depuis début 2022. La situation est similaire en Europe, avec une dette IG en baisse de 19pdb sur l'année, soit un spread de 135pdb, le plus bas depuis avril 2022, et une dette HY clôturant l'année 2023 à 395pdb, en baisse de 20pdb sur l'année et le niveau le plus serré depuis février 2022.

Après avoir atteint en 2022 son plus haut niveau depuis 20 ans par rapport à un panier de devises, le dollar américain a inversé sa tendance en 2023, amoindri par un différentiel de taux moins favorable. Cela s'est traduit par un gain de 3,5% en 2023 pour l'euro, qui a clôturé l'année à 1,105\$, et un gain de 6,0% pour la livre sterling, qui a clôturé à 1,275\$ (l'euro a baissé de 2,3% par rapport à la livre au cours de l'année). En revanche, le dollar ne s'est pas affaibli contre toutes les monnaies comme en témoigne la dépréciation de 7% du yen, en grande partie à cause de la résistance de la BoJ. Le dollar a également enregistré un gain de 2,9% par rapport au yuan chinois, où les inquiétudes concernant la faiblesse de l'économie et la poursuite de l'assouplissement de la politique monétaire ont pesé sur la monnaie, clôturant l'année à 7,10RMB.

2 - ACTIVITE ET EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SICAV

La SICAV a enregistré une progression de son actif qui s'établit à plus de 552 millions d'euros au 29 décembre 2023 contre 512 millions d'euros à la fin de l'année précédente. La hausse est expliquée principalement par un effet positif du marché.

Le secteur immobilier coté européen a en effet enregistré un rebond en 2023, celui-ci n'a toutefois pas encore totalement compensé la forte baisse de l'année 2022. La volatilité a été élevée et le secteur a évolué en fonction des variations des taux du marché obligataire. Il est revenu tester les plus bas de 2022 trois fois, deux fois au cours des deux premiers trimestres, puis une fois au dernier trimestre, avant de s'envoler pour une hausse de 20 % au cours des deux derniers mois de l'année.

Performances

Le tableau ci-dessous récapitule les performances calendaires des cinq années passées :

	2023	2022	2021	2020	2019
Performance nette des parts I	15,03%	-32.36%	12.70%	-4.57%	24,44%
Performance nette du benchmark	14,65%	-31.24%	9.10%	-11.20%	22,47%

Les performances sont calculées en tenant compte des dividendes réinvestis et en se basant sur les VL officielles.

Le secteur immobilier a connu un bon début d'année en Bourse grâce aux nouvelles selon lesquelles les fonds d'investissement immobilier voyaient la pression des demandes de rachat diminuer suffisamment pour leur permettre de lever les restrictions sur les retraits. Cette dynamique s'est poursuivie jusqu'à mi-février avant de connaître une forte dégradation sur les deux mois suivants. Les principales raisons de ce mouvement ont été une combinaison de facteurs, certains macroéconomiques et d'autres plus spécifiques. À partir de mi-février, les investisseurs ont progressivement réalisé que la résilience de l'activité économique impliquait une hausse des taux plus longue et plus importante qu'initialement anticipé. Les taux allemands et américains à dix ans ont gagné près de 70 points de base en février.

La crise bancaire américaine du mois de mars a ensuite fait naître de nouvelles craintes qui se sont rapidement propagées au marché immobilier commercial américain, puis se sont répandues en Europe. La saison des publications des résultats pour le secteur immobilier n'a pas permis d'inverser cette tendance, les nouvelles les plus négatives arrivant du côté des dividendes : toutes les sociétés immobilières allemandes du secteur des logements ont annoncé des coupes partielles ou complètes de leurs dividendes pour 2022. Après une brève accalmie et un rebond en avril, où le secteur a réussi à récupérer une performance presque stable pour l'année, le secteur a de nouveau pâti des inquiétudes des investisseurs sur les risques de refinancement des dettes des sociétés du secteur.

Dans ce contexte, trois entreprises ont choisi de lancer des opérations de levée de capital en Juin (Sagax et Home Invest et Aedifica). Toutes ont déclaré que l'environnement de marché présentait des opportunités d'investissement pour une croissance future, mais les investisseurs y ont vu une réaction défensive face à la hausse des coûts de la dette. Le secteur a néanmoins bénéficié d'un rallye de courte durée en juillet et d'un mois d'août relativement stable grâce à des messages plus accommodants des banques centrales mondiales. Cependant, avec la reprise de la hausse des taux en septembre et octobre, la volatilité dans le secteur est demeurée élevée et le secteur a finalement effectué sa troisième tentative de tester les plus bas de l'année dernière en octobre alors que le rendement des obligations atteignait son plus haut niveau de l'année.

La baisse a été principalement provoquée par le choc de voir les taux à 10 ans atteindre des niveaux records depuis 15 ans (5% aux États-Unis et au Royaume-Uni, 3% en Allemagne). Les opérations de renforcement des fonds propres ont aussi repris en Octobre avec Cofinimmo mais aussi Catena en Suède et Big Yellow en Grande Bretagne. Il y a eu une OPA (Invervest Office) qui est passée largement inaperçue, la prime de 52% méritant toutefois d'être soulignée. Le secteur immobilier a également été actif sur le marché de la dette (Balder, Carmila, Castellum, Great Portland et IGD...) ce qui a montré que les investisseurs obligataires conservaient leur intérêt pour l'immobilier.

Ensuite, le secteur a connu un mois incroyable en novembre, lorsque, en l'espace de 2 semaines, il a réussi à transformer une performance annuelle négative (-10 %) en une performance positive (+5 %) pour l'année, pour finir en hausse de 15 %.

En Europe, à mesure que les taux d'intérêt ont chuté beaucoup plus rapidement qu'ils n'ont augmenté au cours des 10 premiers mois de l'année, l'intérêt des investisseurs à l'égard du secteur a changé tout aussi rapidement et les actions ont rapidement rebondi. La fin de l'année a été très active pour l'activité des entreprises avec 2 fusions et 6 augmentations de capital : Frey, Shurgard, Sagax, Sirius, WDP et enfin Xior.

Les meilleures performances annuelles 2023 parmi les titres détenus par la SICAV

TAG Immo (+118,3%) : Les actions ont bénéficié de la contre-performance de l'année précédente, ayant perdu -74 % en 2022. Lorsque, cette année-là, la société avait fait l'acquisition de Robyg, un promoteur polonais de premier plan, juste avant le début de la guerre en Ukraine, le marché s'était initialement inquiété des risques que l'activité de construction de maisons pouvait représenter dans un contexte devenu incertain. En 2023, l'humeur a changé lorsque les marchés ont réalisé que l'afflux de réfugiés ukrainiens avait en fait un impact positif sur le marché résidentiel polonais, également stimulé par les incitations données par le parti politique au pouvoir avant des élections nationales importantes.

Unibail (+38,6 %) : Après avoir considérablement sous-performé son homologue français Klepierre en 2022 (d'environ 40 %), le titre est à nouveau recherché compte tenu de la possibilité d'une reprise des paiements du dividende pour l'année 2023.

LEG Immo (+30,3 %) : Après avoir atteint son plus bas cette année en mars, lorsque toutes les sociétés de logements allemandes ont confirmé qu'elles réduisaient leurs dividendes, le titre s'est progressivement repris aidé par les bons résultats opérationnels et la perspective de taux d'intérêt plus faibles l'année prochaine.

Les moins bonnes performances annuelles 2023 parmi les titres détenus par la SICAV

Cofinimmo (-14,4 %) et Aedifica (-13,7 %) illustrent les mauvais résultats cette année dans le segment de la santé. Les investisseurs sont restés prudents quant à l'impact durable de l'inflation élevée sur les coûts d'exploitation et les problèmes de personnel parmi les opérateurs de santé et leurs conséquences sur la croissance des loyers. Les levées de capitaux effectuées par les deux sociétés cette année ont également pesé sur les cours de Bourse.

Kojamo (-13 %) Tout au long de l'année, les inquiétudes concernant la solidité de son bilan, qui comme d'autres entreprises ont conduit à la réduction de son dividende, ont fait que sa concentration sur la préservation des liquidités pour protéger sa notation de crédit a pesé lourdement sur les actions pour la majeure partie de l'année.

Covivio (-12 %) a également clôturé l'année à la baisse, car la diversification de son portefeuille a joué contre elle cette année. Elle n'a certes pas autant souffert que d'autres sociétés de logements allemandes, mais la chute continue de la valeur des bureaux et l'exposition aux hôtels a été jugée moins attractives par les investisseurs cette année.

Activité dans le portefeuille et positionnement

Dans le contexte de marché volatil et hésitant de l'année 2023, la gestion a cherché à adapter dynamiquement son exposition en fonction de l'évolution des anticipations sur les taux d'intérêt.

Les principaux mouvements réalisés :

- Les poids des logements en Allemagne et des résidences étudiantes ont été largement augmentés sur faiblesse en cours d'année, le poids de cette exposition est passé d'un quart du portefeuille en début d'exercice à un peu moins d'un tiers à la clôture :
 - o Les lignes Tag et Vonovia ont été considérablement renforcées
- L'exposition aux centres commerciaux en Eurozone a été augmentée de plus de 5% sur l'exercice :
 - o Renforcement d'Unibail
 - o Renforcement de Mercialis
 - o Renforcement d'Eurocommercial
- Renforcement marginal de l'exposition aux entrepôts via :
 - o Achat d'une position en VGP
 - o Renforcement de CTP

- L'exposition aux bureaux a été significativement réduite sur l'exercice de près de 9% :
 - o Réduction de toutes les positions : Gecina, Covivio, Inmobiliaria Colonial et Icade

Perspectives

Tandis que les niveaux d'inflation ont amorcé une décrue l'année dernière, les perspectives d'une normalisation des politiques monétaires devraient faciliter les conditions de financement accessibles aux foncières de la zone Euro.

Alors que les résultats opérationnels sont demeurés robustes pour les sociétés du secteur avec des taux de croissance des loyers et des niveaux d'occupation élevés, c'est bien le facteur des coûts de financement qui sera déterminant dans la poursuite du mouvement de rattrapage des cours de Bourse.

A plus long terme l'exposition majoritaire de la SICAV aux secteurs des logements et des entrepôts conforte la conviction de la gestion quant au potentiel de croissance durable des loyers.

Les principaux facteurs de risques sont de nature géopolitiques et macroéconomiques : évolution du conflit en Ukraine et des tensions au Moyen Orient ainsi que dans les relations sino-américaines, changement politiques suite aux nombreuses élections de 2024. De la dynamique de ces facteurs dépendra la poursuite du processus de normalisation de l'inflation et par extension la baisse des coûts de financement.

3 - SOMMES DISTRIBUABLES - AFFECTATION

Le compte de résultat fait apparaître un résultat sur opérations financières de 16 522 055,07 € au 29 décembre 2023 en augmentation par rapport à celui constaté lors de la clôture de l'exercice précédent.

Après déduction des 7 163 576,29 € prélevés au titre des frais de gestion, le résultat net de l'exercice s'élève à 9 358 478,78 €.

Après prise en compte des (854 034,86) € figurant au compte de régularisation des revenus de l'exercice, le revenu net de l'exercice s'élève à 8 504 443,92 €.

Compte tenu (i) du report à nouveau de l'exercice précédent de 3 551,48 €, (ii) des plus et moins-values nettes réalisées au cours de l'exercice 2023 d'un montant de (44 514 091,69) € et (iii) des plus et moins-values nettes antérieures non distribuées d'un montant de 88 955 196,77 €, le total des sommes distribuables s'élève à 52 949 100,48 €.

Conformément à l'article 28 des statuts de la SICAV, nous vous proposons de répartir les sommes à affecter, soit 52 949 100,48 €, ainsi qu'il suit :

- Distribution	3 668 108,55 €
- Capitalisation	(38 713 909,42) €
▪ dont (27 442 798,46) € au titre des actions A	
▪ dont (11 076 090,07) € au titre des actions I	
▪ dont (195 020,89) € au titre des actions E	
- Report à nouveau de l'exercice	3 305,77 €
- Plus et moins-values nettes non distribuées	87 991 595,58 €

Ainsi, pour les actions de distribution et sous réserve de votre approbation, le dividende serait fixé à 4,21 € par action en circulation, éligible pour les personnes physiques à l'abattement de 40% mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Nous vous proposons de fixer au 26 avril 2024, la date de détachement de ce dividende, sa mise en paiement s'effectuerait sans frais à compter du 30 avril 2024.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICES	2020	2021	2022
Nombre d'actions D	775 110,1576	698 111,2470	703 433,0725
Dividende	4,43 €	1,77 €	4,23 €
Dividende éligible à l'abattement	4,43 €	1,77 €	4,23 €
Dividende non éligible à l'abattement	-	-	-

4 - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à l'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

5 - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux

Vous trouverez en annexe conformément à l'article L. 225-37-4 1° du Code de commerce la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chaque mandataire social durant l'exercice écoulé.

2. Situation des mandats des administrateurs

- Renouvellement du mandat d'administrateurs
 - Nous vous précisons que le mandat d'administrateur de Mme Marion REDEL DELABARRE arrivera à échéance à l'issue de la présente assemblée.
Nous vous demandons, en conséquence, de bien vouloir le renouveler pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
 - Nous vous précisons que le mandat d'administrateur de la société AXA FRANCE VIE arrivera à échéance à l'issue de la présente assemblée.

Nous vous proposons de ne pas le renouveler et de nommer en qualité de nouvel administrateur M Guillaume DEFRAANCE pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

6 - TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la SICAV au cours de chacun des cinq derniers exercices.

7 - MODIFICATIONS AFFECTANT LA SICAV ET MISE A JOUR CORRELATIVE DES DOCUMENTS REGLEMENTAIRES

Nous vous présentons ci-dessous les modifications intervenues au cours de l'exercice écoulé et ayant entraîné les mises à jour suivantes :

Mise à jour du prospectus :

- Mise à jour des documents d'information clés relatifs aux produits d'investissement de détail et fondés sur l'assurance dit " PRIIPs ", conformément au Règlement européen (Packaged Retail and Insurance-based Investment Products) et publication d'un PRIIPS DIC.
- Dans le cadre de l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (RTS) du règlement européen, publication de nouvelles informations précontractuelles sous la forme d'une annexe au prospectus des Fonds ayant un objectif de durabilité (article 9) ou qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales (article 8) au regard de la réglementation SFDR.
- Mise à jour de l'annexe SFDR conformément aux nouvelles exigences concernant les activités du gaz et du

nucléaire en lien aux règles de la taxinomie européenne.

- Mise à jour de la rubrique " Contrats constituant des garanties financières " en conformité avec les dispositions de la Recommandation AMF n°2013 - 06 et aux guidelines de l'ESMA portant sur la gestion du collatéral des OPCVM et des ratios de division des risques sur les titres reçus en garantie.
- Mise à jour de l'adresse internet concernant les politiques d'exclusion d'AXA IM (<https://www.axa-im.fr/investissement-responsable/nospolitiques-et-rapports>).
- Mise à jour des « Risques en matière de durabilité » (risque identifié comme faible) dans la section « Profil de risque ».
- Mise à jour de la politique de distribution des sommes distribuables de manière à assurer un rendement régulier.
- Mise à jour de la nomenclature du tableau des frais facturés à la SICAV.
- Suppression de toute référence à l'indice EONIA dans les règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs.
- Insertion du paragraphe lié au " Paiement de rétrocessions et des remises négociées ",
- Insertion dans la documentation règlementaire des modalités d'application des mécanismes de gestion de la liquidité :
 - Ajustement de la valeur liquidative (" Swing Pricing ").
 - Insertion d'un dispositif de plafonnement des rachats (« Gates ») et modifications statutaires y afférentes,
 - Ajout du « Risque de liquidité » dans la section « Profil de risque ».

Mise à jour du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) :

- Mise à jour annuelle en vue de l'actualisation des données.

8 - FRAIS EXCEPTIONNELS ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE AU TITRE DES RECLAMATIONS DE RETENUES A LA SOURCE

Dans plusieurs pays de l'Union Européenne, les dividendes payés par les sociétés ne sont pas imposés de façon similaire si les dividendes sont versés à des entités domestiques ou étrangères. Ainsi, lorsque les dividendes sont versés à une entité étrangère, ces dernières subissent parfois une retenue à la source entraînant une divergence de traitement fiscal portant atteinte à la libre circulation des capitaux, et donc contraire au droit de l'Union Européenne. Plusieurs décisions de la Cour de justice de l'Union Européenne et du Conseil d'Etat ayant été prises en faveur des résidents étrangers, la société de gestion a procédé à des demandes de remboursement de la retenue à la source payée sur les dividendes perçus de sociétés étrangères pour les fonds domiciliés en France lorsque les perspectives de remboursement des retenues à la source pouvaient être estimées comme favorables aux fonds concernés.

S'agissant de procédures de réclamations en cours auprès des autorités fiscales concernées, le résultat final ainsi que le délai de ces procédures sont aléatoires. Le remboursement susceptible d'être obtenu in fine est incertain tant dans son montant en principal et le cas échéant en intérêts qu'en terme de délais.

Au cours de l'exercice clos le 29 décembre 2023 et à ce titre, la SICAV AXA AEDIFICANDI n'a pas engagé de frais supplémentaires.

9 - RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul choisie pour mesurer le risque global de la SICAV est la méthode du calcul de l'engagement telle que prévue aux termes de l'instruction de l'Autorité des Marchés Financiers n°2011-15 relative aux modalités de calcul du risque global des OPCVM et des FIA agréés.

10 - FRANCHISEMENT DE SEUILS

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, au cours de l'exercice clos le 29 décembre 2023, AXA INVESTMENT MANAGERS a déclaré, auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, au titre des OPCVM et FIA gérés, les franchissements des seuils de participation mentionnés à l'article L.233-7 du Code de commerce.

11 - EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Au cours de l'exercice écoulé, les décisions de vote ont été prises conformément à la politique de vote définie par AXA INVESTMENT MANAGERS et aux meilleures pratiques en place sur le plan national pour préserver l'intérêt des porteurs. Cette politique est exposée en détail sur le site Internet d'AXA INVESTMENT MANAGERS pour le compte des entités du groupe (<https://www.axa-im.fr/investissement-responsable/actionnariat-actif>).

Conformément aux dispositions de l'article D533-16-1 du Code monétaire et financier, un rapport dans lequel la Société de gestion de portefeuille rend compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote y est également disponible.

12 - INFORMATION SUR LA REMUNERATION

Conformément aux exigences de transparence sur la rémunération applicable aux sociétés de gestion de portefeuille, la présente section expose les éléments principaux des politiques et pratiques de rémunération mises en œuvre par AXA Investment Managers (ci-après "AXA IM"). Des précisions supplémentaires actualisées concernant notamment le Comité de rémunération et la manière dont la rémunération et les avantages sont attribués aux salariés sont également disponibles en ligne à l'adresse suivante : www.axa-im.com/remuneration. Un exemplaire papier de ces informations est disponible, sans frais sur demande.

Gouvernance - Une Politique globale, validée et réexaminée annuellement par le Comité de rémunération d'AXA IM, définit les principes de rémunération applicables à l'ensemble des entités du Groupe. Elle tient compte de la stratégie d'AXA IM, de ses objectifs, de sa tolérance au risque et des intérêts à long terme de ses clients, actionnaires et salariés. Dans la lignée des politiques et procédures de rémunération définies et validées au niveau du Groupe AXA IM, le Comité de rémunération veille à ce que la Politique globale de rémunération soit appliquée de manière cohérente et équitable au sein d'AXA IM et à ce qu'elle soit conforme aux réglementations et recommandations en vigueur en matière de rémunération.

L'évaluation centrale et indépendante de la conformité de la mise en œuvre de la Politique globale de rémunération aux procédures et politiques adoptées par le Groupe AXA IM est effectuée par le Département de l'audit interne du Groupe AXA IM qui présente chaque année ses conclusions au Comité de rémunération d'AXA IM pour lui permettre d'effectuer ses diligences.

Ces conclusions n'ont fait état d'aucune remarque particulière au sujet de la conformité de la mise en œuvre de la Politique globale de rémunération.

Le résultat de l'examen annuel du Comité de rémunération d'AXA IM est présenté au Conseil d'administration d'AXA Real Estate Investment Managers SGP (AXA REIM SGP) ainsi que les modifications apportées à la Politique globale de rémunération.

Ces modifications portent principalement sur (i) le rappel de l'absence d'objectif de vente qui pourrait impacter directement la rémunération fixe ou variable des salariés concernés (ii) le renforcement de la gouvernance encadrant le principe d'équité et d'égalité de genre, (iii) des ajustements spécifiques à certaines entités du groupe AXA IM en fonction d'exigences réglementaires spécifiques et (iv) de mises à jour mineures.

Éléments quantitatifs - Les données chiffrées fournies ci-après concernent AXA Investment Managers pour l'ensemble des filiales du Groupe AXA Investment Managers au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Les montants relatifs aux rémunérations se sont vu appliquer une clé de répartition pondérée de l'actif sous gestion de la SICAV.

Montant total des rémunérations versées et/ou attribuées à l'ensemble du personnel sur l'exercice clos au 31 décembre 2023 ⁽¹⁾	
Rémunérations fixes ⁽²⁾ (en milliers d'euros)	435,46
Rémunérations variables ⁽³⁾ (en milliers d'euros)	270,89
Nombre total d'employés ⁽⁴⁾	2.808 dont 102 pour AXA Real Estate Investment Managers SGP, société de gestion de la SICAV

(1) Les informations sur la rémunération n'incluent pas les charges sociales, après application d'une clé de répartition pondérée de l'actif sous gestion de la SICAV.

(2) Les rémunérations fixes sont composées du salaire de base et de tous autres composants de rémunération fixe payés à l'ensemble du personnel d'AXA Investment Managers au 1er janvier 2023.

(3) Les rémunérations variables, composées d'éléments de salaires variables discrétionnaires, immédiats et différés, incluent :
- les montants attribués au titre de la performance de l'année précédente et entièrement versés sur l'exercice sous revue (rémunérations variables non différées),

- les montants attribués au titre de la performance des années précédentes et de l'exercice sous revue (rémunérations variables différées),

- et des intéressements à long terme mis en place par le Groupe AXA.

(4) Le nombre total d'employés correspond à l'effectif moyen incluant les contrats à durée indéterminée, les contrats à durée déterminée et les conventions de stage au 31 décembre 2023.

(5) Le nombre total d'employés concernés correspond au nombre total d'employés concernés au sein Groupe AXA Investment Managers et au sein d'AXA REIM SGP au 31 décembre 2023. Une approche légèrement différente a été adoptée et le nombre d'employés correspondant aux personnes identifiées ont été pris en compte en début d'année et non en fin d'année.

Montant agrégé des rémunérations versées et/ou attribuées aux collaborateurs et autres cadres supérieurs dont les activités ont une incidence substantielle sur le profil de risque des portefeuilles gérés ⁽¹⁾			
	Collaborateurs ayant un impact direct sur le profil de risque des véhicules d'investissement	Cadres de direction	Total
Rémunérations fixes et variables (en milliers d'euros) ⁽²⁾⁽³⁾	152,52	68,17	220,69
Nombre d'employés concernés ⁽⁵⁾	277 dont 18 pour AXA Real Estate Investment Managers SGP, société de gestion de la SICAV	62 dont 2 pour AXA Real Estate Investment Managers SGP, société de gestion de la SICAV	339 dont 20 pour AXA Real Estate Investment Managers SGP, société de gestion de la SICAV

13 - POLITIQUE DE SELECTION ET D'EXECUTION DES ORDRES

La Société de gestion de portefeuille a établi un document « Politique d'exécution » présentant sa politique d'exécution d'ordres, son suivi et sa communication ainsi que toute information appropriée sur les mesures raisonnables qu'elle prend en vue d'obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients.

Afin de rechercher le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres initiés par les gérants de portefeuille, AXA Investment Managers a défini une politique de sélection et de monitoring de ses intermédiaires et contreparties.

Cette politique vise à encadrer :

- 1 - Le processus d'autorisation des intermédiaires/contreparties avec lesquelles AXA REIM SGP souhaite traiter ;
- 2 - La façon dont les relations avec ces intermédiaires/contreparties sont suivies et contrôlées.

Ces intermédiaires et contreparties sont règlementairement tenus de nous offrir la meilleure exécution possible. AXA REIM SGP contrôle régulièrement l'efficacité de la politique établie et en particulier, la qualité d'exécution des entités sélectionnées dans le cadre de cette politique.

En cas de délégation de la gestion par AXA REIM SGP vers une autre entité, la politique d'exécution des ordres du délégataire s'appliquera.

La Société de gestion de portefeuille contrôle régulièrement l'efficacité de la politique établie et en complément, elle met à disposition la liste des principaux courtiers et contreparties utilisés - par classe d'actifs et sous-classes d'actifs - afin d'obtenir les meilleures conditions d'exécution possible pour le compte de ses clients, conformément à la norme technique RTS 28 prévue par la Directive Européenne MiFID II.

La politique d'exécution des ordres de la Société de gestion de portefeuille et les rapports susmentionnés sont publiés sur le site Internet (<https://realassets.axa-im.com/axa-reim-sgp>) sous la rubrique : « Nos politiques internes ».

14 - INFORMATIONS SUR LES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE « ESG »

En application de l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier, nous vous informons que l'OPCVM applique simultanément les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, tels que déterminés par le groupe AXA INVESTMENT MANAGERS. Chez AXA IM, acteur de l'Investissement Responsable depuis près de 20 ans, nous pensons qu'être un gestionnaire d'actifs responsable est fondamental pour notre succès à long terme. Selon nous, les facteurs ESG peuvent influencer non seulement la gestion des portefeuilles d'investissement sur l'ensemble des classes d'actifs, des secteurs, des entreprises et des régions, mais également les intérêts divers touchant les clients et autres parties prenantes.

AXA IM a préparé un code de transparence spécifique pour chacun des fonds ayant une approche ESG significative et engageante. Il est appliqué par l'OPCVM et décrit plus amplement les principaux critères retenus, la méthodologie d'analyse mise en oeuvre ainsi que la manière dont les résultats d'analyse sont intégrés dans le processus d'investissement et de désinvestissement de l'OPCVM. Ce code de transparence est consultable sur le site internet de la société AXA Investment Managers Paris (www.axa-im.fr).

15 - TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Conformément aux dispositions des articles 27, 32 et 40 de la Position AMF n°2013-06, telle que modifiée le 10 septembre 2014, relative aux fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM, sont annexées au présent rapport, les informations relatives à l'exposition obtenue au travers de techniques de gestion efficace de portefeuille et au travers d'instruments financiers dérivés de la SICAV.

16 - DONNEES RELATIVES A LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION (REGLEMENT SFTR)

Conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2015/2365 du Parlement Européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (Règlement SFTR), les données relatives à l'utilisation des opérations de financement sur titres par la SICAV sont annexées au présent rapport.

17 - INFORMATIONS RELATIVES AUX MOUVEMENTS DU PORTEFEUILLE

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article 33 de l'instruction de l'AMF n° 2011-19, un compte-rendu des principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres, au cours de l'exercice.

18 - REGLEMENT EUROPEEN : « SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE » (“SFDR”)

Au présent rapport est jointe en annexe l'information relative au règlement européen « Sustainable Finance Disclosure » (« SFDR »).

19 - TAXONOMIE EUROPEENNE

« La réglementation européenne dont l'objectif est d'harmoniser la classification des activités économiques durables est entrée en vigueur le 1er janvier 2022. Dénommée « taxonomie européenne », elle couvre de nombreux thèmes liés à la durabilité environnementale. L'atténuation et l'adaptation au changement climatique sont les deux premiers objectifs couverts tandis que quatre autres objectifs seront couverts par la réglementation technique en 2023 (protection de l'eau, lutte contre la pollution, préservation de la biodiversité et économie circulaire).

Nous souhaitons porter à votre connaissance que les investissements sous-jacents au produit financier ne prennent pas en compte les critères environnementaux de la taxonomie européenne. ».

Annexes

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux de la SICAV au cours de l'exercice

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Tableau des acquisitions et prêts / emprunts de titres et OTC

Tableaux relatifs à la réglementation « Securities Financing Transactions Regulation (SFTR) »

Tableau relatif aux principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres

Règlement européen « Sustainable Finance Disclosure » (« SFDR »)

Article 29 de la Loi Energie Climat

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux de la SICAV au cours de l'exercice

Mme Audrey de BLAUWE

Mandats et fonctions exercés au 29 décembre 2023

Mandats et fonctions

R.P. AXA France VIE
 R.P. AXA Assurances Iard Mutuelle
 R.P. AXA France IARD

Sociétés du Groupe AXA

Sociétés françaises

AXA EURO 7-10 (SICAV)
 AXA VALEURS EURO (SICAV)
 AXA AEDIFICANDI (SICAV)

Sociétés étrangères

Néant

Entités extérieures au Groupe AXA

Entités françaises

Néant

Entités étrangères

Néant

Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2023

Mandats et fonctions

Sociétés du Groupe AXA

Sociétés françaises

Néant

Sociétés étrangères

Néant

Entités extérieures au Groupe AXA

Entités françaises

Néant

Entités étrangères

Néant

M. Thomas GODRON*Mandats et fonctions exercés au 29 décembre 2023***Mandats et Fonctions**

R.P. AXA France VIE
 R.P. AXA France IARD
 R.P. AXA France VIE

Sociétés du Groupe AXA

Sociétés françaises
 AXA FRANCE SMALL CAP (SICAV)
 AXA EUROPE SMALL CAP (SICAV)
 AXA AEDIFICANDI (SICAV)

Sociétés étrangères

Néant

-

Entités extérieures au Groupe AXA*Entités françaises*

Néant

Entités étrangères

Néant

*Mandats et fonctions ayant pris fin durant de l'exercice 2023***Mandats et Fonctions**

-

Sociétés du Groupe AXA*Sociétés françaises*

Néant

Sociétés étrangères

Néant

-

Entités extérieures au Groupe AXA*Entités françaises*

Néant

Entités étrangères

Néant

M. Valentin MEYER

Mandats et fonctions exercés au 29 décembre 2023

Mandats et fonctions

Directeur Général Délégué
Président du Conseil d'administration

R.P. AXA REIM SGP
R.P. AXA REIM SGP
R.P. AXA REIM SGP
R.P. AXA REIM SGP
R.P. AXA REIM SGP

Directeur
Directeur
Directeur
Directeur
Directeur
Directeur
Directeur
Directeur
Directeur
Directeur
Directeur
Directeur
Directeur
Directeur
Directeur

R.P. AXA REIM SGP
R.P. AXA REIM SGP
R.P. AXA REIM SGP

Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2023

Mandats et fonctions

-

Sociétés du Groupe AXA

Sociétés françaises

AXA REIM SGP (SA)
AXA AEDIFICANDI (SICAV)
VENDOME IMMOBILIER COMMERCIAL (SPPPICAV SAS)
VENDOME LOGISTIQUE (SPPPICAV SAS)
AGIPOPCI (SPPPICAV SAS)
ONE FRANCE RESIDENTIEL (SPPPICAV SAS)
ONE FRANCE (SPPPICAV SAS)

Sociétés étrangères

FIDELIS FIXCO B.V. (Hollandaise)
FIDELIS HEALTHCARE B.V. (hollandaise)
FIDELIS RE 1 B.V. (hollandaise)
FIDELIS RE 2 B.V. (hollandaise)
Onelog Stockholm Viby AB (Suédoise)
Onelog Stokholm Örnäs AB (Suédoise)
Onelog Nykvarn Mörby AB (Suédoise)
Onelog Borås Solskenet AB (Suédoise)
Onelog Borås Solskenet 2 AB (Suédoise)
Onelog Invest Stigamo AB (Suédoise)
Onelog Stigamo 1:62 AB (Suédoise)
Onelog Stockholm Örnäs 2 AB (Suédoise)
Onelog Logistics Sweden Holding AB (Suédoise)
Onelog Sweden 9AB (Suédoise)
Onelog Solskenet Holding AB (Suédoise)
Asunto Oy Turun Herttuatar (Suédoise)

Entités extérieures au Groupe AXA

Entités françaises

SPPPICAV HIGH RISE (SPPPICAV SAS)
OPPCI ACM TOUR FIRST (SPPPICAV SAS)
In'Li Participations (SPPPICAV)

Entités étrangères

Néant

Sociétés du Groupe AXA

Sociétés françaises

Néant

Sociétés étrangères

Néant

Entités extérieures au Groupe AXA

Entités françaises

Néant

Entités étrangères

Néant

M. Timothée RAULY

Mandats et fonctions exercés au 29 décembre 2023

Mandats et fonctions

Directeur Général

Administrateur

Membre du Comité de surveillance

Administrateur

Sociétés du Groupe AXA

Sociétés françaises

AXA REIM SGP (SA)

AXA AEDIFICANDI (SICAV)

KLEY Group (SAS)

Sociétés étrangères

AXA REIM US (US LLC)

Entités extérieures au Groupe AXA

Entités françaises

Néant

Entités étrangères

Néant

Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2023

Mandats et fonctions

Sociétés du Groupe AXA

Sociétés françaises

Néant

Sociétés étrangères

Néant

Entités extérieures au Groupe AXA

Entités françaises

Néant

Entités étrangères

Néant

Mme Marion REDEL DELABARRE

Mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2022

Mandats et Fonctions

Administrateur
R.P. AXA REIM SGP

Sociétés du Groupe AXA

Sociétés françaises
AXA AEDIFICANDI
AGIPI IMMOBILIER
Sociétés étrangères

Néant

Entités extérieures au Groupe AXA

Entités françaises
Néant
Entités étrangères

Néant

Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2022

Mandats et Fonctions

Sociétés du Groupe AXA

Sociétés françaises
Néant
Sociétés étrangères

Néant

Entités extérieures au Groupe AXA

Entités françaises
Néant
Entités étrangères

Néant

Frédéric TEMPEL

Mandats et fonctions exercés au 29 décembre 2023

Mandats et Fonctions

Directeur Général

Directeur Général

Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2023

Mandats et Fonctions

Sociétés du Groupe AXA

Sociétés françaises

AXA AEDIFICANDI
(SICAV)

AGIPI IMMOBILIER
(SICAV)

Sociétés étrangères

Néant

**Entités extérieures au
Groupe AXA**

Entités françaises

Néant

Entités étrangères

Néant

Sociétés du Groupe AXA

Sociétés françaises

Néant

Sociétés étrangères

Néant

**Entités extérieures au
Groupe AXA**

Entités françaises

Néant

Entités étrangères

Néant

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Date	Part	Actif net	Nombre d'actions ou parts	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire €
31/12/2019	C1	1 835 399,02	3 088,0418	594,35				24,33
	IC	204 796 481,76	296 012,1023	691,85				35,51
	RC	265 653 761,31	432 031,1227	614,89				27,16
	RD	304 970 433,60	732 789,9301	416,17		5,70		
31/12/2020	C1	1 860 094,86	3 318,1192	560,58				-4,90
	IC	248 958 710,34	377 121,0163	660,15				1,38
	RC	230 741 394,79	396 427,1245	582,05				-3,12
	RD	299 902 250,64	775 110,1576	386,91		4,43		-6,50
31/12/2021	C1	2 484 426,17	3 978,2323	624,50				58,18
	IC	272 483 251,14	366 237,7376	744,00				77,19
	RC	236 387 723,79	363 250,2482	650,75				62,77
	RD	298 529 207,29	698 111,2470	427,62		1,77		
30/12/2022	C1	2 004 099,35	4 799,6263	417,55				0,92
	IC	150 165 631,27	298 395,0190	503,24				7,91
	RC	159 516 747,61	365 300,9507	436,67				2,80
	RD	200 982 749,02	703 433,0725	285,71	1,48	4,23	0,581	-2,29
29/12/2023	C1	2 755 095,39	5 802,6371	474,80				-33,61
	IC	183 760 821,07	317 430,6936	578,90				-34,89
	RC	159 910 975,79	320 894,6757	498,32				-33,65
	RD	205 192 744,34	642 400,7988	319,41		4,21	*	-25,91

Tableau des acquisitions et prêts / emprunts de titres et OTC

Techniques de gestion efficaces du portefeuille (art 27)	
Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficaces (Repo, Prêts/emprunts de titres, cessions temporaires)	Monétaire
Types et montants des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie des opérations de techniques de gestion efficaces du portefeuille	
Espèces	Néant
Titres de créance	9,620,706.01
Titres de capital	Néant
Placements collectifs	Néant
Revenu brut reçu par l'OPCVM lié à ces opérations *	66,888.28
Coût et Frais directs et indirects supportés par l'OPCVM directement liés à ces opérations *	-21,160.52
Liste des contreparties liées à ces opérations	HSBC BANK LONDRES ALL UK OFFICES -

note1 * Les montants affichés représentent les revenus bruts ainsi que les coûts et frais liés aux opérations de techniques efficaces du portefeuille acquis au cours de l'exercice fiscal

Tableau relatif aux opérations sur les marchés dérivés (art 32)	
Exposition sous-jacente aux instruments financiers dérivés	Néant
Types et montants des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie des opérations sur les marchés dérivés	
Espèces	Néant
Titres de créance	Néant
Titres de capital	Néant
Placements collectifs	Néant
Liste des contreparties liées à ces opérations	Néant

Emetteurs des valeurs reçues en garantie dans le cadre des opérations sur les marchés dérivés et techniques de gestion efficaces de portefeuille – concentration > 20% du total net de l'actif du fonds (art 40)		
Nom de l'émetteur	Montant (EUR)	Montant (en %)
Néant		
Total		

*Les émissions reçues en garantie dans le cadre des opérations sur les marchés dérivés et techniques de gestion efficaces de portefeuille sont toutes émises

AXA AEDIFICANDI

Securities Financing Transactions Regulation

29/12/2023

EUR

Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et Total Return Swaps exprimés en valeur absolue et en pourcentage de l'actif net du fonds

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Montant	2 380 000,00				
% de l'actif net total	0,43				

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Montant des titres et matières premières prêtés en proportion des actifs

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Montant des actifs prêtés	2 380 000,00				
% des actifs pouvant être prêtés	0,43				

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors liquidités) pour tous les types d'opérations de financement (volume de garanties au titre des transactions en cours)

1. Nom	FRANCE (GOVT OF)
Volume des garanties reçues	9 619 662,81
2. Nom	
Volume des garanties reçues	
3. Nom	
Volume des garanties reçues	
4. Nom	
Volume des garanties reçues	
5. Nom	
Volume des garanties reçues	
6. Nom	
Volume des garanties reçues	
7. Nom	
Volume des garanties reçues	
8. Nom	
Volume des garanties reçues	
9. Nom	
Volume des garanties reçues	
10. Nom	
Volume des garanties reçues	

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
1. Nom	HSBC BANK LONDRES ALL UK OFFICES				
Montant	2 544 775,51				
Domicile	ROYAUME UNI				
2. Nom					
Montant					
Domicile					
3. Nom					
Montant					
Domicile					
4. Nom					
Montant					
Domicile					
5. Nom					
Montant					
Domicile					
6. Nom					
Montant					
Domicile					
7. Nom					
Montant					
Domicile					
8. Nom					
Montant					
Domicile					
9. Nom					
Montant					
Domicile					
10. Nom					
Montant					
Domicile					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Type et qualité des garanties (collatéral), en valeur absolue et sans compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Type et qualité de la garantie					
Liquidités					
Instruments de dette	9 619 662,81				
Notation de bonne qualité	100,00				
Notation de moyenne qualité					
Notation de faible qualité					
Actions					
Notation de bonne qualité					
Notation de moyenne qualité					
Notation de faible qualité					
Parts de fonds					
Notation de bonne qualité					
Notation de moyenne qualité					
Notation de faible qualité					
Monnaie de la garantie					
EURO	9 619 662,81				
Pays de l'émetteur de la garantie					
FRANCE	9 619 662,81				

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Échéance de la garantie, en valeur absolue et sans compensation, ventilée en fonction des tranches ci-dessous

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an	9 619 662,81				
plus d'1 an					
ouvertes					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Échéance des opérations de financement sur titres et total return swaps ventilée en fonction des tranches ci-dessous

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
moins d'1 jour	2 544 775,51				
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
plus d'1 an					
ouvertes					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Règlement et compensation des contrats

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	2 544 775,51				
Trois parties					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

- La compensation des contrats financiers listés détenus par le portefeuille est réalisée par le biais d'une contrepartie centrale
- La compensation des contrats financiers non listés détenus par le portefeuille et éligibles à la compensation centrale selon EMIR est réalisée par le biais d'une contrepartie centrale
- La compensation des contrats financiers non listés détenus par le portefeuille et non éligibles à la compensation centrale selon EMIR est réalisée de manière bilatérale avec les contreparties des transactions
- La compensation des opérations efficaces de portefeuilles est réalisée par un tiers aux transactions dans le cadre d'un contrat tri-partite de collatéral management.

Données sur la réutilisation des garanties

	Espèces	Titres
Montant maximal (%)	100,00	0,00
Montant utilisé (%)		0,00
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces des opérations de financement sur titres et TRS		

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

L'OPC respecte les contraintes définies dans la position AMF n° 2013-06 relative aux fonds cotés et autres question liées aux OPCVM.

Les garanties financières reçues en espèces sont donc uniquement :

- placées en dépôt auprès d'entités prescrites à l'article 50, point f), de la directive OPCVM;
- investies dans des obligations d'État de haute qualité;
- utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus;
- investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Les garanties financières reçues en titres ne sont pas réutilisées.

La rémunération estimée issue de la réutilisation des garanties de l'OPC est donc proche du taux monétaire de référence.

Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

1 . Nom

BPSS
9 619 662,81

Montant conservé

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Montant total du collatéral versé	
En % de toutes les garanties versées	
Comptes séparés	
Comptes groupés	
Autres comptes	

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Données sur les revenus ventilés

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
OPC	Montant	45 727,76				
	en % du revenu	68,36				
Gestionnaire	Montant	21 160,52				
	en % du revenu	31,64				
Tiers (ex. agent prêteur...)	Montant					
	en % du revenu					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Les revenus générés par les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres bénéficieront majoritairement au fonds, le solde reviendra à l'agent prêteur selon les conditions définies dans le prospectus. Il peut néanmoins exister des décalages temporels de facturation impactant la présentation des données mentionnées dans le tableau relatif aux revenus ventilés.

Données sur les coûts ventilés

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
OPC	Montant					
	Montant					
Gestionnaire	Montant					
	Montant					
Tiers (ex. agent prêteur...)	Montant					
	Montant					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Tableau relatif aux principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
a) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	149,761,110.26	161,696,219.50
b) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	0.00	0.00
c) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'OPCVM / du fonds d'investissement à vocation générale	0.00	0.00
d) Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ; (Article R.214-11-I- 4° (OPCVM) / Article R.214-32-18-I-4° (FIVG) du code monétaire et financier)	0.00	0.00
e) Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés aux I et II de l'article R.214-32-19. (Articles R.214-11-II (OPCVM) et R.214-32-19-I et II-(FIVG) du code monétaire et financier)	0.00	0.00

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du Produit : AXA Aedificandi (le "Produit Financier") Identifiant d'entité juridique : 9695009XF390ZRZVOL95

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

OUI

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ___%

NON

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 92.76% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Produit financier a respecté les caractéristiques environnementales et sociales promues pour la période de référence en investissant dans des entreprises en tenant compte de leur

- Score ESG

Le Produit Financier a également promu d'autres caractéristiques environnementales et sociales spécifiques, principalement :

- La préservation du climat par le biais de politiques d'exclusion concernant les activités liées au charbon et aux sables bitumineux
- La protection de l'écosystème et la prévention de la déforestation
- L'amélioration de la santé par le biais de l'exclusion du tabac
- Le droit du travail, les droits humains et sociaux, l'éthique des affaires, la lutte contre la corruption par le biais de l'exclusion des entreprises ne respectant pas les normes et standards internationaux tels que les principes du Pacte mondial des Nations unies, les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) ou les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Les exclusions sectorielles d'AXA IM et les normes ESG ont été appliquées de manière contraignante à tout moment au cours de la période de référence.

Le Produit Financier n'a pas désigné d'indice de référence ESG pour promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Au cours de la période de référence, la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité mentionnés ci-dessus :

Le produit financier a surperformé son score ESG par rapport à Univers d'investissement au cours de la période de référence.

Indicateurs de durabilité	Valeur	Univers d'investissement	Couverture
Score ESG	7.96 / 10	7.31 / 10	99.51 %

N.B. : Alors que les indicateurs de durabilité (y compris ceux relatifs aux investissements durables) présentés sur la base d'une moyenne trimestrielle des données disponibles, pour des raisons techniques, les indices de référence sont présentés quant à eux sur la base des données à fin d'année uniquement. Etant donné la faible volatilité de l'ensemble des KPI sur l'année écoulée, nous estimons toutefois que la comparaison des indicateurs de durabilité entre le produit financier et son indice de référence (qui ne s'applique toutefois pas aux indicateurs relatifs aux investissements durables) reste pertinente et suffisamment précise."

● **... And compared to previous periods?**

Indicateurs de durabilité	Année	Valeur	Univers d'investissement	Couverture
Score ESG	2022	7.71 / 10	7.31 / 10	99.74 %

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Au cours de la période de référence, le Produit Financier a investi partiellement dans des instruments considérés comme des investissements durables ayant différents objectifs sociaux et environnementaux (sans limitation) en évaluant la contribution positive des sociétés bénéficiaires des investissements à travers l'une au moins des dimensions suivantes :

1. L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, qui sert de cadre de référence en retenant les entreprises qui contribuent positivement à au moins un ODD, par le biais soit des produits et services qu'elles offrent, soit de la manière dont elles exercent leurs activités (« opérations »). Pour être considérée comme un actif durable, une entreprise doit remplir les critères suivants :

a) le score ODD lié aux « produits et services » offerts par l'émetteur doit être égal ou supérieur à 2, ce qui signifie qu'au moins 20 % de leurs revenus proviennent d'une activité durable, ou

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

b) en adoptant une approche « best-in-universe » qui consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra financier, sans tenir compte de leur secteur d'activité, le score ODD des opérations de l'émetteur se classe dans les 2,5 % les meilleurs, sauf pour l'ODD 5 (égalité des sexes), l'ODD 8 (un travail décent), l'ODD 10 (inégalités réduites), l'ODD 12 (consommation et production durables) et l'ODD 16 (paix et justice) pour lesquels le score ODD de l'émetteur figure parmi les 5 % les meilleurs. Pour les ODD 5, 8, 10 et 16, le critère de sélectivité sur les « opérations » de l'émetteur est moins restrictif car ces ODD sont mieux appréhendés si l'on considère la manière dont l'émetteur exerce ses activités plutôt que les produits et services fournis par la société bénéficiaire des investissements. Il est également moins restrictif pour l'ODD 12, qui peut être pris en compte par le biais des produits et services de la société bénéficiaire des investissements ou de la manière dont celle-ci exerce ses activités.

Les résultats quantitatifs sur la contribution aux ODD proviennent de fournisseurs de données externes et peuvent être complétés par une analyse qualitative dûment documentée effectuée par le Gestionnaire financier.

2. **L'intégration des émetteurs engagés dans un processus de transition solide**, cohérent avec l'ambition de la Commission européenne de contribuer au financement de la transition vers un monde limitant la hausse des températures à 1,5 °C, sur la base du cadre développé par l'initiative Science Based Targets, en retenant les entreprises ayant des objectifs scientifiques validés.

Le Produit Financier n'a pas pris en considération le critère des objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Au cours de la période de référence, le principe de « Ne pas causer de préjudice important » pour les investissements durables réalisés par le produit financier a été atteint en n'investissant pas dans des entreprises répondant à au moins l'un des critères ci-dessous :

- L'émetteur a causé un préjudice important à l'un des ODD si l'un de ses scores ODD est inférieur à -5 d'après une base de données quantitative externe sur une échelle allant de +10, qui correspond à « contribution significative » à -10 pour « entrave significative », à moins que le score quantitatif ait été modifié par une évaluation qualitative.
- L'émetteur figurait sur les listes d'exclusions sectorielles et prévues par les normes ESG d'AXA IM qui prennent en compte, entre autres facteurs, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.
- L'émetteur avait une note ESG CCC (ou 1,43) ou inférieure selon la méthode de notation ESG d'AXA IM.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Le Produit Financier a pris en considération les indicateurs relatifs aux principales incidences négatives (« PAI ») pour s'assurer que les investissements durables n'aient pas causé de préjudice important à d'autres objectifs de durabilité au titre du SFDR.

Les principales incidences négatives ont été atténuées par les politiques d'exclusion sectorielle et les normes ESG d'AXA IM (décrites dans l'annexe précontractuelle SFDR) qui ont été appliquées sur une base contraignante et continue par le Produit Financier, et en appliquant des filtres basés sur le score relatif à la contribution aux objectifs de développement durable des Nations unies.

Le cas échéant, les politiques d'actionnariat actif ont constitué un moyen supplémentaire d'atténuer les risques liés aux principales incidences négatives, grâce à un dialogue direct avec les entreprises sur les questions de durabilité et de gouvernance. Par le biais des activités d'engagement, le Produit Financier a utilisé son influence en tant qu'investisseur pour encourager les entreprises à atténuer les risques environnementaux et sociaux inhérents à leur secteur, comme décrit ci-dessous.

Le vote aux assemblées générales a également été un élément important du dialogue avec les entreprises en portefeuille, afin de favoriser durablement la valeur à long terme des entreprises dans lesquelles le Produit Financier investit et d'atténuer les incidences négatives, comme décrit ci-dessous.

AXA IM utilise également le pilier ODD de son cadre d'investissement durable pour contrôler et prendre en compte les incidences négatives sur les facteurs de durabilité en excluant les sociétés bénéficiaires des investissements qui ont un score ODD inférieur à -5 (sur une échelle allant de +10, qui correspond à « contribution significative » à -10 pour « entrave significative »), à moins que le score quantitatif ait été modifié par une analyse qualitative dûment documentée par la recherche ESG et Impact d'AXA IM Core. Cette approche nous permet de garantir que les sociétés bénéficiaires des investissements ayant les incidences négatives les plus importantes sur un ODD quelconque ne sont pas considérées comme des investissements durables.

Le Produit Financier prend également en compte le PAI environnemental optionnel n° 6 « Utilisation et recyclage de l'eau » et le PAI social optionnel n° 15 « Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption ».

Environnement :

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure
Politique de risques climatiques	PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2, & 3 à partir de janvier 2023)	Tonnes métriques	Emissions de GES niveau 1: 1313.115 Emissions de GES niveau 2: 1916.436 Emissions de GES niveau 3: 9916.072 Emissions de GES niveaux 1+2: 3229.551 Emissions totales de GES: 12420.358
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	PAI 2 : Empreinte carbone	Tonnes métriques équivalent gaz carbonique par million d'euros ou dollars investi (tCO ₂ e/M€ or tCO ₂ e/M\$)	Empreinte Carbone niveaux 1+2: 7.907 Empreinte Carbone niveaux 1+2+3: 24.297
	PAI 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Tonnes métriques par million d'euros de chiffre d'affaires	Intensité de GES niveaux 1+2+3: 477.239
Politique de risques climatiques	PAI 4 : Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	% des investissements	0.03
Politique de risques climatiques (engagement uniquement)	PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	% du total des sources énergétiques	Part de consommation d'énergie non renouvelable: 51.73 Part de production d'énergie non renouvelable: 62.06
Politique de risques climatiques (compte tenu d'une corrélation attendue entre les émissions de GES et la consommation énergétique) ¹	PAI 6 : Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires, par secteur à fort impact climatique	Secteur NACE C: 0.059 Secteur NACE D: 2.808 Secteur NACE F: 0.214 Secteur NACE G: 0.019 Secteur NACE H: 0.498 Secteur NACE L: 0.551

¹ L'approche utilisée pour atténuer les risques associés au PAI à travers cette politique d'exclusion évoluera à mesure que l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données nous permettra d'utiliser le PAI plus efficacement. Pour le moment, les secteurs climatiques à fort impact ne sont pas tous visés par la politique d'exclusion.

Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	PAI 7 : Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	% des investissements	16.99
Absence de score ODD significativement négatif	PAI 8: Rejets dans l'eau	Tonnes par million d'euros investi, exprimé comme une moyenne pondérée	N/A
Absence de score ODD significativement négatif	PAI 9: Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes par million d'euros investi, exprimé comme une moyenne pondérée	0.015

Social et Gouvernance :

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure
Politique sur les normes ESG : Violation de normes et standards internationaux	PAI 10 : Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	% des investissements	N/A
Politique sur les normes ESG : Violation des normes et standards internationaux (considérant qu'une corrélation existe entre les entreprises non conformes aux normes internationales et le manque de mise en œuvre par les entreprises des processus et mécanismes de mise en conformité permettant de surveiller le respect de ces normes) ²	PAI 11 : Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	% des investissements	33.9 %
Absence de score ODD significativement négatif	PAI 12: Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart salarial moyen non ajusté entre les genres des entreprises bénéficiaires	0.218%
Politique de vote et d'engagement avec une application systématique de critères de vote liés à la mixité au sein des conseils d'administration	PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance	Exprimé comme un % de l'ensemble des membres du conseil	0.417
Politique sur les armes controversées	PAI 14 : Exposition à des armes controversées	% des investissements	N/A

Les méthodes de calcul des PAI ont été définies sur la base de nos interprétations des dispositions réglementaires et fonction de la fiabilité et de la disponibilité des données. De plus, le reporting des PAI se fonde sur la période de référence du reporting, mais peut également reprendre des données antérieures ou postérieures si la disponibilité et la fiabilité des données sur cette période nous y obligent. La définition des PAI et des méthodes de calcul peuvent évoluer à l'avenir en fonction de différents éléments tels que de nouvelles spécifications réglementaires, des évolutions

² L'approche utilisée pour atténuer les risques associés aux PAI à travers cette politique d'exclusion évoluera à mesure que l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données nous permettra d'utiliser le PAI plus efficacement.

dans les données et leur disponibilité, des évolutions dans les méthodes appliquées par nos fournisseurs de données, des changements dans le périmètre des données notamment pour aligner nos différents reporting si possible.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l’homme ? Description détaillée :

Au cours de la période de référence, le Produit Financier n’a pas investi dans des entreprises qui causent, contribuent ou sont liées à des violations significatives des normes et standards internationaux. Ces normes concernent les droits de l’homme, la société, le travail et l’environnement. AXA IM a exclu les entreprises qui ont été jugées « non conformes » aux principes du Pacte mondial des Nations unies, aux conventions de l’Organisation internationale du travail (OIT), aux principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l’homme (UNGP).

La taxinomie de l’UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l’UE et s’accompagne de critères spécifiques de l’Union.

Le principe consistant à “ne pas causer de préjudice important » s’applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d’investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l’homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Par le biais des politiques d’exclusion, d’engagement et de vote, le Produit Financier a pris en considération les indicateurs PAI (principales incidences négatives) suivants :

Politiques d’AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure
Politique Risques Climatiques	PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2, & 3 à partir de janvier 2023)	Tonnes métriques	Scope 1: 1313.115
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation			Scope 2: 1916.436
			Scope 3: 9916.072
			Scope 1+2: 3229.551
			Scope 1+2+3: 12420.358
Politique de Risque Climatique	PAI 2 : Empreinte carbone	Tonnes métriques équivalent gaz carbonique par million d’euros ou dollars investi (tCO2e/M€ or tCO2e/M\$)	Scope 1+2: 7.907
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation			Scope 1+2+3: 24.297
Politique de Risque Climatique	PAI 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Tonnes métriques par million d’euros de chiffre d’affaires	Scope 1+2+3: 477.239
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation			

Politique Risques Climatiques	PAI 4 : Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	% des investissements	0.03
Politique Risque Climatiques (engagement uniquement)	PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	% du total des sources énergétiques	Consommation d'énergie: 51.73 Production d'énergie: 62.06
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	PAI 7 : Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	% des investissements	16.99
Politique sur les normes ESG : Violation de normes et standards internationaux	PAI 10 : Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	% des investissements	N/A
Politique de vote et d'engagement avec une application systématique de critères de vote liés à la mixité au sein des conseils d'administration	PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance	Exprimé comme un % de l'ensemble des membres du conseil	0.417
Politique sur les armes controversées	PAI 14 : Exposition à des armes controversées	% des investissements	N/A

Les méthodes de calcul des PAI ont été définies sur la base de nos interprétations des dispositions réglementaires et fonction de la fiabilité et de la disponibilité des données. De plus, le reporting des PAI se fonde sur la période de référence du reporting, mais peut également reprendre des données antérieures ou postérieures si la disponibilité et la fiabilité des données sur cette période nous y obligent. La définition des PAI et des méthodes de calcul peuvent évoluer à l'avenir en fonction de différents éléments tels que de nouvelles spécifications réglementaires, des évolutions dans les données et leur disponibilité, des évolutions dans les méthodes appliquées par nos fournisseurs de données, des changements dans le périmètre des données notamment pour aligner nos différents reporting si possible.

N.B. : Les PAI sont présentés sur la base d'une moyenne trimestrielle des données disponibles.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les principaux placements du Produit Financier sont détaillés ci-dessous :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
KLEPIERRE XPAR EUR	Real estate activities	9.26%	FR
LEG IMMOBILIEN SE XETR EUR	Real estate activities	8.83%	DE
GECINA SA XPAR EUR	Real estate activities	6.72%	FR
AXA WF Global Real Estate M Capitalisation EUR	Financial service activities, except insurance and pension funding	6.32%	LU
VONOVIA SE XETR EUR	Real estate activities	5.95%	DE
WAREHOUSES DE PAUW SCA XBRU EUR	Real estate activities	4.85%	BE

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 29/12/2023

MERCIALYS XPAR EUR	Real estate activities	4.49%	FR
AEDIFICA XBRU EUR	Real estate activities	4.46%	BE
UNIBAIL-RODAMCO- WESTFIELD XPAR EUR	Real estate activities	4.43%	FR
COFINIMMO XBRU EUR	Real estate activities	4.02%	BE
MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA XMAD EUR	Real estate activities	3.95%	ES
TAG IMMOBILIEN AG XETR EUR	Real estate activities	3.78%	DE
DEUTSCHE WOHNEN SE XETR EUR	Real estate activities	3.54%	DE
ARGAN XPAR EUR	Real estate activities	3.37%	FR
KOJAMO OYJ XHEL EUR	Real estate activities	2.85%	FI

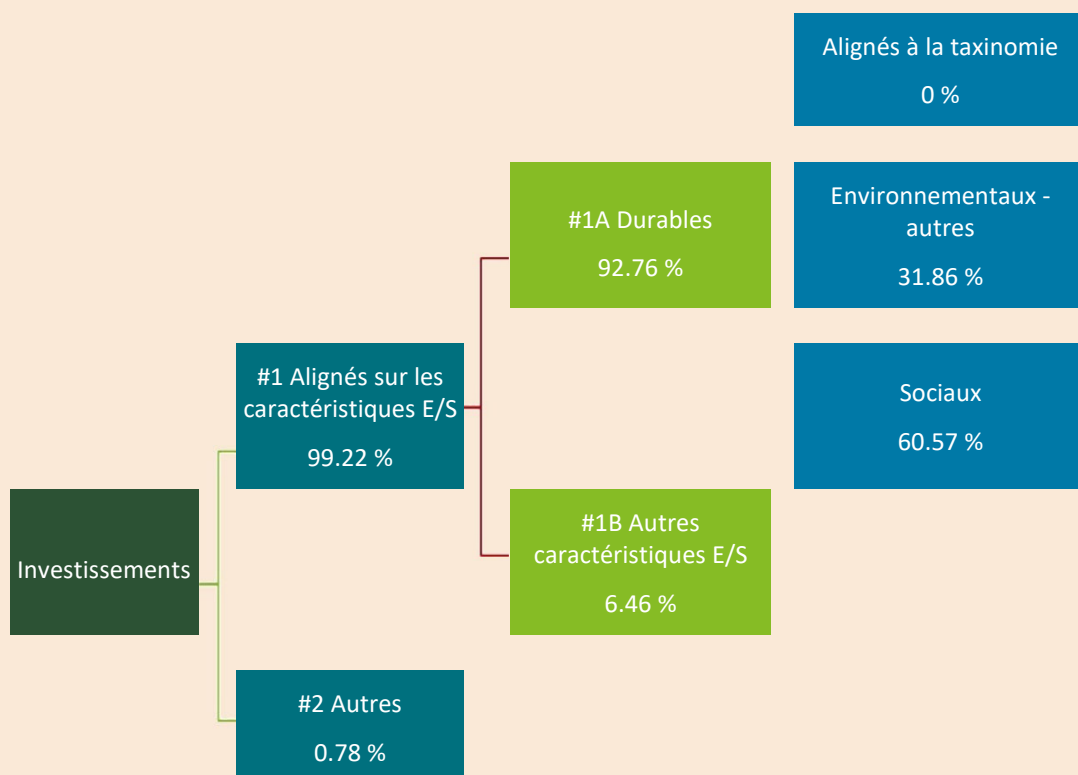
Les proportions en portefeuille des investissements présentés ci-dessus sont une moyenne sur la période de référence.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques.

L'allocation d'actifs réelle est publiée sur la base de la moyenne pondérée des actifs à la fin de la période de référence.

Selon l'usage potentiel des dérivés appliqué par la stratégie d'investissement du Produit Financier, l'exposition attendue détaillée ci-dessous pourrait être sujette à des variations étant donné que la valeur de l'actif net du portefeuille peut être impactée par la valorisation à la valeur de marché des dérivés. Pour plus de détails sur l'usage potentiel des dérivés par ce Produit Financier, veuillez-vous référer à sa documentation précontractuelle et à la description de la stratégie d'investissement dans cette documentation.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements du Produit Financier ont été réalisés dans les secteurs économiques détaillés ci-dessous :

Secteur	Proportion
Real estate activities	92.13%
Financial service activities, except insurance and pension funding	7.56%
Other	0.31%

Les proportions en portefeuille des investissements présentés ci-dessus sont une moyenne sur la période de référence.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Produit Financier n'a pas pris en considération le critère des objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE. Le Produit Financier n'a pas pris en considération le critère de « ne pas causer de préjudice important » de la taxinomie de l'UE.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE³ ?

Oui

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

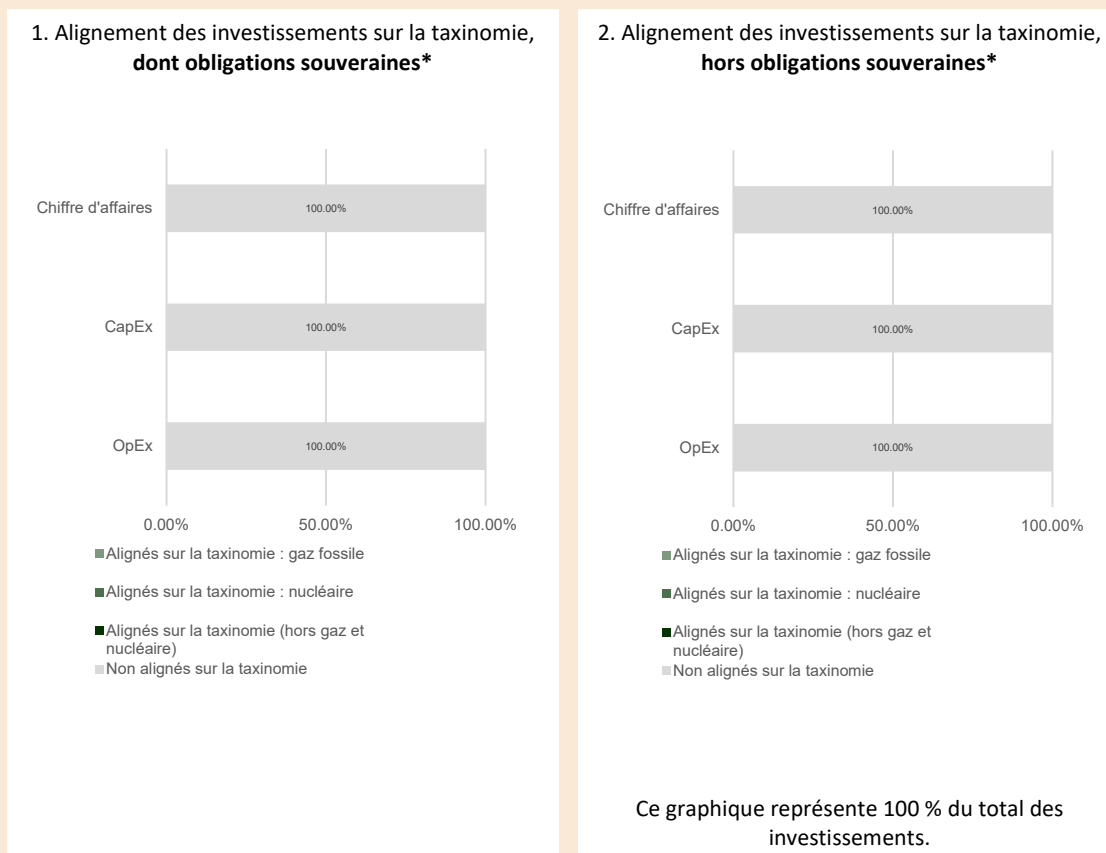
Non

³ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation de changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Produit Financier n'a pas pris en considération le critère des objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE. Le Produit Financier n'a pas pris en considération le critère de « ne pas causer de préjudice important » de la taxinomie de l'UE.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le Produit Financier n'était pas aligné sur la taxinomie de l'UE pour la période de référence, ni pour la période de l'année précédente.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente

des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE a été de 31.86% pour ce Produit Financier au cours de la période de référence.

Les entreprises bénéficiaires d'investissements ayant un objectif de durabilité environnementale selon le règlement SFDR contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable de l'ONU ou à la transition vers la décarbonation sur la base de critères définis, tels que décrits ci-dessus. Ces critères, qui s'appliquent aux émetteurs, sont différents des critères de sélection techniques définis dans la taxinomie de l'UE, qui s'appliquent aux activités économiques.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Au cours de la période de référence, le produit financier a investi dans 60.57% d'investissements durables ayant un objectif social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Le reste des investissements « Autres » représentait 0.78% de l'actif net du Produit Financier.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

En 2023, le Produit Financier a renforcé les politiques d'exclusion qu'il applique avec de nouvelles exclusions liées au pétrole et au gaz non conventionnels, principalement (i) les sables bitumineux, avec l'exclusion des sociétés dont l'activité représente plus de 5 % de la production mondiale de sables bitumineux, (ii) le gaz de schiste/la fracturation hydraulique, avec l'exclusion des acteurs qui produisent moins de 100 kbej et dont plus de 30 % de la production totale est dérivée de la fracturation hydraulique,

et (ii) l'Arctique en désinvestissant des entreprises qui dérivent plus de 10 % de leur production de la région AMAP (Arctic Monitoring and Assessment Programme) ou qui représentent plus de 5 % de la production totale de l'Arctique. Plus de détails sur ces enrichissements sont disponibles sous le lien suivant : <https://www.axa-im.com/our-policies-and-reports>



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Article 29 de la Loi Energie Climat

Conformément à l'article 29 de la loi française n°2019-1147 du 8 novembre 2019 (« Loi énergie-climat » ou LEC), les stratégies d'AXA IM en matière de climat et de biodiversité ainsi que son approche des risques ESG sont présentées dans les paragraphes ci-dessous.

Le fonds a également intégré des caractéristiques ESG spécifiques qui sont décrites ci-dessus dans l'Annexe conformément au Règlement (UE) 2019/2088 (« Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers », « Sustainable Finance Disclosure Regulation » en anglais ou SFDR) du rapport annuel du fonds et dans sa documentation juridique disponible sur AXA IM Fund Center : [Fund Centre - AXA IM - Core \(axa-im.com\)](https://www.axa-im.com/fund-center)

Stratégie climatique d'AXA IM

Investisseur fondateur de l'[initiative Net Zero Asset Managers \(NZAM\)](https://www.netzeroassetmanagers.org) lancée en décembre 2020, AXA IM s'engage à atteindre la neutralité carbone¹ dans l'ensemble de ses portefeuilles au plus tard à l'horizon 2050, ainsi qu'à jouer un rôle essentiel en aidant ses clients à mieux comprendre le changement climatique et l'impact qu'il peut avoir sur ses portefeuilles et en les accompagnant dans l'adaptation de leurs décisions d'investissement en conséquence. En tant qu'actionnaire, il est également de notre responsabilité de dialoguer avec les entreprises. Ce dialogue nous permet de surveiller activement nos investissements et de nous assurer que nous maintenons des canaux ouverts qui peuvent donner vie au changement, au bénéfice de la société et de la planète.

Notre stratégie climatique est alignée sur les cadres proposés par la [Task Force on Climate-related Financial Disclosures \(TCFD\)](https://www.taskforceonclimate-relatedfinancialdisclosures.org), le [Institutional Investor Group on Climate Change \(IIGCC\)](https://www.iigcc.org) et la [Paris Aligned Investment Initiative \(PAII\)](https://www.paii.org) coordonnée par l'IIGCC, et se traduit par notre implication active dans des initiatives internationales telles que [Climate Action 100+ \(CA 100+\)](https://www.climateaction100.com) ou la [Climate Bonds Initiative](https://www.climatebondsinitiative.com). Elle comprend les éléments suivants :

- Objectifs de zéro émission nette² :

- o AXA IM a publié son premier objectif de zéro émission nette en octobre 2021, dans le cadre du premier rapport d'étape de l'initiative NZAM³. Cet objectif a ensuite été révisé en avril 2022⁴, et couvre 65 % des actifs sous gestion totaux d'AXA IM à fin 2022⁵.
- o Des cadres spécifiques de zéro émission nette pour les catégories d'actifs des entreprises cotées (obligations et actions cotées), des obligations souveraines et de l'immobilier, conformes aux normes du secteur⁶ tenant compte des informations internes et externes, ont été définis et permettent de déterminer le profil de zéro émission nette de nos émetteurs.

- Actionnariat actif⁷ :

- o L'engagement et un dialogue continu avec les entreprises et nos clients jouent un rôle crucial pour influencer les trajectoires vers la neutralité carbone. L'atténuation du changement climatique représente une part significative de nos interactions en tant qu'actionnaire. Nous avons mis sur pied une politique d'engagement reposant sur le principe « Après trois infractions, c'est l'exclusion », axée sur les entreprises en retard du point de vue de la réduction du changement climatique. À ce titre, en utilisant une liste prioritaire d'entreprises, si nous ne constatons aucun

¹ « Our road to net zero », AXA Investment Managers, <https://www.axa-im.com/who-we-are/our-road-net-zero>

² AXA IM a fixé une première étape de réduction de 25 % d'ici 2025 par rapport à 2019 au niveau des entités, et fixera prochainement un objectif climatique à l'horizon 2030, en ligne avec son objectif de zéro émission nette pour 2050 : voir les sections 2.2 « Stratégie climatique » et 4.6 « Tableau de bord climatique » du Rapport Climat 2022 d'AXA IM.

³ Cf rapport d'étape 2021 de l'initiative NZAM, décembre 2021 : [NZAM-Progress-Report.pdf \(netzeroassetmanagers.org\)](https://www.netzeroassetmanagers.org/NZAM-Progress-Report.pdf)

⁴ Cf. Rapport de publication de l'objectif initial de l'initiative NZAM, mai 2022 : [NZAM-Initial-Target-Disclosure-Report-May-2022-1.pdf \(netzeroassetmanagers.org\)](https://www.netzeroassetmanagers.org/NZAM-Initial-Target-Disclosure-Report-May-2022-1.pdf)

⁵ Ces objectifs ne sont actuellement pas mis en œuvre pour d'autres classes d'actifs alternatives (c.-à-d. crédit alternatif et financement structuré).

⁶ Les recommandations de la [Task Force on Climate-related Financial Disclosures \(TCFD\)](https://www.taskforceonclimate-relatedfinancialdisclosures.org) sur les indicateurs et objectifs, le [Net Zero Investment Framework](https://www.netzeroassetmanagers.org) de l'IIGCC, les [trajectoires de décarbonation du Carbon Risk Real Estate Monitor \(CRREM\)](https://www.carbonriskrealstatemonitor.com) et l'[indice de performance du changement climatique de Germanwatch \(CCPI\)](https://www.ccpi.org).

⁷ Voir les politiques d'actionnariat actif et d'engagement d'AXA IM : [Actionnariat actif et engagement | Investissement responsable | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](https://www.axa-im.com/actionnariat-actif-et-engagement)

progrès de leur part en regard des objectifs spécifiques fixés au début de l'engagement, nous nous désengagerons au bout de trois ans. En 2023, nous avons poursuivi notre engagement avec au moins une réunion avec chaque entreprise identifiée comme « retardataire climatique », y compris celle qui n'avait pas répondu en 2022. Nous avons examiné la liste des entreprises identifiées fin 2023 et avons conclu que deux entreprises ne répondaient plus à la définition de « retardataires » après avoir considérablement amélioré leurs stratégies et atteint nos objectifs d'engagement. Ainsi, la liste évoluera en 2024 avec l'entrée de nouvelles entreprises, qui ont pris du retard par rapport à leurs pairs depuis le lancement de notre politique « Après trois infractions, c'est l'exclusion » en 2022.

- Des discussions ont également lieu avec les émetteurs souverains sur des sujets ESG lors de réunions régulières avec le Trésor public, les banques centrales et d'autres ministères et agences gouvernementales, ainsi que dans le cadre d'émissions spécifiques d'obligations vertes et sociales, une occasion d'approfondir les programmes de dépenses publiques durables des émetteurs souverains et ainsi de mieux comprendre les risques ESG d'un pays.
- En ce qui concerne le vote, nous pourrions être amenés à voter contre la direction, le président du conseil d'administration et le directeur général, si les entreprises des secteurs exposés aux enjeux climatiques n'ont pas de stratégie zéro émission nette avec des objectifs de réduction des émissions de carbone à court, moyen et long termes, ainsi qu'une rémunération des dirigeants alignée sur les objectifs de la stratégie climatique. En outre, nous évaluons la cohérence du plan de transition des entreprises en portefeuille par rapport à leur stratégie climatique et nous leur demanderons de rendre compte aux actionnaires et aux parties prenantes de la réalisation intermédiaire des objectifs de ces plans de transition. Par ailleurs, depuis 2023, nous demandons formellement une transparence suffisante sur la gouvernance des questions liées au climat au niveau des conseils d'administration, conformément aux recommandations de la TCFD. Une divulgation insuffisante peut entraîner un vote contre le président du comité de gouvernance ou le président du conseil d'administration.

- **Exclusions⁸** : AXA IM exclut les entreprises qui ne répondent pas à certains critères en matière de changement climatique, en se concentrant en particulier sur le charbon, ainsi que sur le pétrole et le gaz non conventionnels. Nos portefeuilles d'investissement excluent les entreprises de production d'électricité à base de charbon et les sociétés d'exploitation minière qui ne démontrent pas de manière crédible leur engagement en faveur de la transition énergétique. Depuis début 2022, nous excluons également les entreprises du secteur du pétrole et du gaz non conventionnels, en particulier les sables bitumineux, l'Arctique et le schiste. Plus récemment, depuis avril 2023, nous avons resserré de plusieurs de nos critères concernant le charbon, le pétrole et le gaz, i) en imposant un seuil d'exclusion plus strict aux entreprises dont plus de 15 % du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique et/ou de la production d'électricité à partir de charbon thermique (contre 30 % auparavant), ii) en excluant toutes les entreprises ayant de nouveaux projets d'extraction de charbon ou de production d'électricité à partir de charbon ou des plans d'expansion, et iii) en imposant un seuil d'exclusion plus strict aux entreprises dont plus de 5 % du chiffre d'affaires provient de la production de sables bitumineux (contre 20 % auparavant). Le seuil d'exclusion basé sur le chiffre d'affaires provenant du charbon devrait également être réduit à 10 % à partir de 2026 dans les pays de l'OCDE dans le cadre de notre engagement à sortir du charbon d'ici 2030 dans les pays de l'OCDE, et nous nous engageons à renoncer à tout investissement dans le charbon dans les pays de l'OCDE d'ici la fin de cette décennie, et dans le reste du monde d'ici 2040. Cet engagement sera matérialisé au fil du temps, à l'aide d'approches par des exclusions, mais aussi par le biais des interactions.
- **Transparence** : à partir de début 2022, le reporting ESG disponible pour nos produits relevant de l'article 8 et de l'article 9 comprendra une section climat améliorée, combinant des indicateurs historiques (intensité carbone pour les émissions de Scopes 1 et 2 ainsi que pour celles du Scope 3 en amont) et des indicateurs prospectifs (notamment le potentiel de réchauffement et la proportion d'entreprises ayant des objectifs

⁸ En tant que mandat du groupe AXA, le fonds applique la politique énergétique du groupe AXA et non celle d'AXA IM, disponible sur le site internet d'AXA : [Politique énergétique 2023 d'AXA \(axa-contento-118412.eu\)](https://www.axa-contento-118412.eu)

scientifiques basés sur la science dans le portefeuille). Depuis 2023, ce reporting inclut également le profil Net Zero du portefeuille.

La stratégie climatique détaillée appliquée par AXA IM et, par extension, par le fonds, conformément au décret d'application de l'article 29 de la LEC est décrite dans le Rapport Climat annuel d'AXA IM (Rapport combiné TCFD – Article 29 de la LEC)⁹ : [Politiques et rapports | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

[Si le champ « Carbon Transition » est « Yes » : mention supplémentaire à ajouter en bas de la sous-section « Stratégie Climatique »]

Le fonds s'est également engagé à s'aligner sur les objectifs d'atténuation du changement climatique de l'Accord de Paris, avec des objectifs spécifiques de décarbonation qui sont décrits ci-dessus dans l'Annexe conformément au Règlement (UE) 2019/2088 (« Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers », « Sustainable Finance Disclosure Regulation » en anglais – ou SFDR) du rapport annuel du fonds, dans la section dédiée à l'objectif d'investissement durable du produit financier, et dans sa documentation juridique disponible sur AXA IM Fund Center : [Fund Centre - AXA IM - Core \(axa-im.com\)](#)

Stratégie d'AXA IM en matière de biodiversité :

AXA IM s'engage à protéger la biodiversité. Nous avons renforcé notre stratégie dans l'optique de mieux intégrer les enjeux liés à la protection de la biodiversité dans notre processus d'investissement, notre recherche thématique et notre stratégie en matière d'engagement. En tant qu'investisseur, nous considérons que nous avons un rôle à jouer pour :

- Améliorer notre compréhension de la perte de biodiversité, des impacts des activités économiques sur la biodiversité ainsi que de la dépendance des industries au capital naturel ;
- Dialoguer avec les entreprises en portefeuille sur leurs pratiques et l'intégration de la biodiversité dans leur stratégie ;
- Intégrer les risques et les opportunités associés à la biodiversité dans notre analyse d'investissement ;
- Travailler sur la fixation d'objectifs dans le cadre de l'initiative d'engagement de la Finance for Biodiversity Foundation signé en 2021 et promouvoir des investissements plus favorables à la nature, que ce soit dans les facilitateurs de solutions ou dans le capital naturel.

Exclusions¹⁰

AXA IM applique une politique d'exclusion de l'huile de palme à l'ensemble de ses actifs sous gestion depuis 2014, en excluant les entreprises en portefeuille qui ont des impacts défavorables sur la forêt, les écosystèmes naturels et les communautés locales. En 2021, AXA IM a étendu cette politique afin de couvrir les investissements intégrant des controverses importantes sur l'utilisation des sols et responsables de la perte de biodiversité en ce qui concerne le soja, le bétail et le bois. Face à ces conséquences, AXA IM mène activement une politique rigoureuse dans le cadre de ses investissements forestiers en sélectionnant ses actifs, ses partenaires forestiers et en adaptant ses pratiques de gestion pour répondre à ces défis mondiaux.

Indicateurs

Nous travaillons en étroite collaboration avec les fournisseurs de données, notamment Iceberg Data Lab (IDL), pour soutenir le développement d'indicateurs liés à la biodiversité. Nous testons actuellement un indicateur de l'empreinte biodiversité des entreprises (CBF) qui mesure l'impact négatif en termes de perte de biodiversité associée à la pression sur la biodiversité générée par les activités économiques des entreprises en portefeuille tout au long de leur chaîne de valeur. Les pressions sont liées aux facteurs de perte de biodiversité identifiés par l'IPBES. Le CBF couvre actuellement les pressions liées au changement d'utilisation des sols, aux émissions

⁹ Cela inclut l'ensemble du périmètre de la stratégie climatique d'AXA IM : ses objectifs quantitatifs (à la fois au niveau des entités et pour chaque principale classe d'actifs), leurs horizons temporels, les indicateurs sous-jacents et les scénarios de référence : voir les sections 2.2 « Stratégie climatique » et 4.6 « Tableau de bord climatique » du Rapport Climat 2022 d'AXA IM.

¹⁰ En tant que mandat du groupe AXA, le fonds applique les politiques d'exclusion du groupe AXA et non celles d'AXA IM, disponibles sur le site internet d'AXA : [Investissements | AXA](#)

de GES, à la pollution de l'eau et de l'air. En tant qu'indicateur innovant et relativement nouveau, le CBF continue d'évoluer et fait l'objet d'améliorations méthodologiques prévues telles que, par exemple, une plus grande couverture des pressions. D'autres indicateurs liés à la biodiversité sont en cours d'élaboration par IDL, tels que les dépendances et les impacts positifs. Nous continuons de participer à de telles avancées.

Actionnariat actif¹¹

Notre approche d'engagement vis-à-vis du thème complexe et naissant de la biodiversité a consisté à commencer à aligner nos principaux efforts d'engagement de manière à intégrer les connaissances existantes sur les pressions telles que la déforestation, et les connaissances émergeant sur les impacts négatifs et les secteurs qui comptent le plus pour la biodiversité et la nature. Nos principales activités d'engagement comprennent un programme que nous avons commencé à tester en 2022 en utilisant l'outil d'empreinte biodiversité développé par IDL décrit ci-dessus, ainsi que des programmes d'engagement sur des thèmes spécifiques, à savoir la déforestation et la pollution.

En ce qui concerne la déforestation, nous complétons notre politique d'exclusion par des approches d'engagement en discutant avec les entreprises qui sont exposées à ces questions, mais qui ne font pas l'objet de graves controverses et qui travaillent à réduire ces risques. Elle se concentre sur les entreprises impliquées dans la chaîne d'approvisionnement des produits agricoles/forestiers, plus particulièrement la chaîne de valeur des principales matières premières associées à la déforestation et à la conversion des écosystèmes. Les dialogues progressent de manière adéquate, bien que quelques engagements soient passés à une phase d'escalade en 2023 par le biais du vote et de la collaboration afin de signaler la nécessité d'avancer davantage et d'améliorer le dialogue. Dans le cadre de la politique d'AXA IM et en particulier de cet engagement, nous travaillons également sur des sujets au-delà de la déforestation avec l'objectif de comprendre comment ces entreprises répondent aux enjeux liés à la protection de la biodiversité et du capital naturel. Pour les actions d'engagement reposant sur des données d'empreinte biodiversité, AXA IM utilise ces données pour l'aider à sélectionner et hiérarchiser les secteurs et les entreprises qui présentent une empreinte biodiversité significative et pour contribuer à éclairer nos dialogues en tenant compte des principales pressions d'une entreprise en matière de biodiversité indiquées par le CBF. L'objectif ultime est d'encourager les entreprises à développer une stratégie globale en matière de biodiversité qui atténue efficacement les impacts sur la biodiversité et soutient une transformation « positive pour la nature », ainsi que d'améliorer la communication d'informations. Nous nous engageons également de manière collaborative sur la pollution dans le secteur chimique pour lutter contre la pollution et les risques pour la santé découlant de la production et de l'utilisation de substances dangereuses, et dans le secteur agroalimentaire pour lutter contre les risques de pollution par les nutriments posés par le niveau élevé de déchets animaux dans l'élevage industriel.

Suite au renforcement de notre approche d'engagement sur la biodiversité, et en vue de responsabiliser les entreprises en cas de progrès insuffisants au cours des actions d'engagement, nous avons également mis à jour notre Politique de gouvernance d'entreprise et de vote début 2023 afin de formaliser la possibilité de voter contre les conseils d'administration d'entreprises qui n'ont pas répondu suffisamment à nos demandes en matière de biodiversité.

Initiatives

AXA IM mène des discussions constructives sur des sujets liés à la biodiversité avec WWF, CDP, Ceres et d'autres experts externes. En 2022, AXA IM est devenu membre de deux initiatives d'engagement collaboratif décrites ci-dessus : l'Initiative des investisseurs sur les produits chimiques dangereux (Investor Initiative on Hazardous Chemicals) soutenue par ChemSec¹² ; et l'engagement collaboratif sur les déchets et la pollution dirigé par FAIRR¹³. En 2023, nous avons rejoint l'Emerging Markets Investor Alliance dans le cadre de laquelle

¹¹ Voir les politiques d'actionnariat actif et d'engagement d'AXA IM : [Actionnariat actif et engagement | Investissement responsable | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

¹² Voir le communiqué de presse : [Des investisseurs totalisant 8 000 milliards de dollars d'actifs sous gestion appellent à l'élimination progressive des « produits chimiques éternels » \(« forever chemicals »\) dangereux – ChemSec \[Investors with \\$8 trillion call for phase-out of dangerous “forever chemicals” – ChemSec\]](#)

¹³ Voir : [Perte de biodiversité due aux déchets et à la pollution - FAIRR](#)

nous sommes membres du groupe de travail sur les biens de consommation de base qui entreprend des actions de plaidoyer en faveur des meilleures pratiques durables et transparentes sur les marchés émergents sur divers sujets, y compris la déforestation. En outre, nous faisons partie de Nature Action 100 (NA100), une initiative clé qui devrait renforcer encore la dynamique mondiale de la biodiversité. NA100 a été lancée opérationnellement en septembre 2023. AXA IM était membre du groupe d'investisseurs de lancement et est actuellement membre du groupe de pilotage. NA100 vise à engager des entreprises dans des secteurs clés jugés d'importance systémique pour inverser la perte de nature et de biodiversité d'ici 2030. AXA IM continue également de participer activement aux initiatives leaders du secteur de la Finance for Biodiversity Foundation¹⁴, l'organisation à l'origine du Finance for Biodiversity Pledge¹⁵.

La stratégie détaillée en matière de biodiversité appliquée par AXA IM et, par extension, par le fonds, en application du décret d'application de l'article 29 de la LEC est décrite dans le Rapport Climat annuel d'AXA IM (Rapport combiné TCFD – Article 29 de la LEC)¹⁶ : [Politiques et rapports | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

À ce titre, il convient de noter qu'AXA IM n'a pas encore fixé d'objectif quantitatif pour la biodiversité à l'horizon 2030, comme l'exige le décret d'application de l'article 29 de la LEC, car des orientations fondées sur le marché pour fixer des objectifs alignés sur les objectifs du Cadre mondial pour la biodiversité sont encore en cours d'élaboration, et nous manquons encore d'évolutions méthodologiques fondées sur le marché pour mesurer l'alignement des stratégies d'investissement avec les objectifs mondiaux à moyen et long termes.

Gestion des risques financiers liés aux critères ESG par AXA IM

AXA IM utilise une approche de gestion des risques financiers liés aux critères ESG (ou « risques de durabilité ») qui découle de l'intégration des critères ESG dans ses processus de recherche et d'investissement. Nous avons mis en place un cadre d'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement basé sur des facteurs de durabilité. Ce cadre s'appuie notamment sur les éléments suivants :

- **Politiques d'exclusions sectorielles et normatives¹⁷** couvrant les facteurs E, S et G :
 - o **Environnement – E** : climat (extraction du charbon et production d'énergie à base de charbon ; production de sables bitumineux et oléoducs liés aux sables bitumineux ; pétrole et gaz de schiste et pétrole et gaz étanches ; pétrole et gaz arctiques), biodiversité (protection des écosystèmes et déforestation) et matières premières agricoles (dérivés de matières premières alimentaires) ;
 - o **Social – S** : santé (producteurs de tabac), travail, société et droits de l'homme (violations des normes et standards internationaux¹⁸ ; fabrication d'armes controversées ; producteurs d'armes au phosphore blanc ; exclusion des investissements dans des titres émis par des pays où des violations graves des droits de l'Homme sont observées) ;
 - o **Gouvernance – G** : éthique des affaires (controverses sévères, violations des normes et standards internationaux), corruption (controverses sévères, violations des normes et standards internationaux).
- **Méthodologies de notation ESG** pour les obligations d'entreprise cotées, les obligations souveraines et les obligations vertes, sociales et/ou durables :
 - o AXA IM a mis en place des méthodologies de notation pour noter les émetteurs sur des critères ESG. Nous avons récemment adopté un modèle de notation ESG à fournisseur unique qui est associé à la propre analyse d'AXA IM. Intitulée Q² (Qual et Quant), cette nouvelle approche

¹⁴ AXA IM préside le groupe de travail Biodiversity Impact Metrics (Indicateurs d'impact sur la biodiversité) de la Finance for Biodiversity Foundation et participe activement au groupe de travail Engagement.

¹⁵ Finance for Biodiversity Pledge: <https://www.financeforbiodiversity.org/signatories/>

¹⁶ Cela inclut les fonds pour lesquels une stratégie spécifique en matière de biodiversité est appliquée, et la mesure d'impact associée : voir les sections 2.3 « Stratégie en matière de biodiversité » et 4.7 « Introduction d'indicateurs spécifiques à la biodiversité » du Rapport Climat 2022 d'AXA IM.

¹⁷ En tant que mandat du groupe AXA, le fonds applique les politiques d'exclusion du groupe AXA et non celles d'AXA IM, disponibles sur le site internet d'AXA : [Investissements | AXA](#)

¹⁸ Principes du Pacte mondial des Nations Unies, Conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP).

qualitative et quantitative améliorée offre une couverture accrue ainsi qu'une analyse fondamentale affinée et fournit un score structuré. En utilisant le modèle de notation ESG de MSCI comme point de départ, la méthodologie Q² permet d'augmenter la couverture fournie par MSCI. Ainsi, lorsque MSCI ne fournit pas de notation pour un émetteur, les analystes ESG d'AXA IM peuvent fournir une analyse ESG fondamentale documentée, qui à son tour sera transformée en un score ESG quantitatif suivant la méthodologie d'agrégation des piliers MSCI et la normalisation des scores, ces scores ESG qui améliorent la couverture étant appelés « Qual » + « Quant » ;

- Dans la méthodologie appliquée pour les entreprises, la gravité des controverses est évaluée et suivie en permanence pour faire en sorte que les risques les plus significatifs soient reflétés dans le score ESG final. Les controverses de grande gravité entraîneront des baisses importantes des scores des sous-facteurs et, en fin de compte, des scores ESG.
- Les données utilisées dans ces méthodologies comprennent les émissions de carbone, le stress hydrique, la santé et la sécurité au travail, les normes de travail de la chaîne d'approvisionnement, l'éthique des affaires, le risque lié à la sécurité énergétique et le bien-être. AXA IM note les émetteurs selon des critères ESG (obligations d'entreprise et souveraines cotées) basés sur des données quantitatives et/ou une évaluation qualitative issue de la recherche interne et externe.
- Ces scores ESG offrent une vision standardisée et holistique de la performance des émetteurs sur les facteurs ESG et permettent à la fois de promouvoir les facteurs environnementaux et sociaux et d'intégrer davantage les risques et opportunités ESG dans les décisions d'investissement.

Ce cadre nous permet de nous assurer que nous examinons l'impact de la durabilité sur le développement, la performance ou la position d'une entreprise, ainsi que les effets significatifs sur la valeur financière au sens large (matérialité financière). Elle nous aide également à évaluer les impacts externes des activités d'un actif sur les facteurs ESG (matérialité ESG).

Ce cadre est complété par les éléments suivants :

- **Recherche ESG interne** sur des thèmes clés tels que le changement climatique, la biodiversité, la diversité hommes-femmes et le capital humain, la cybersécurité et la confidentialité des données, ainsi que sur la santé et la nutrition, soutenue par des recherches de courtiers ainsi que par des réunions régulières avec les entreprises, la participation à des conférences et à des événements du secteur. Cette recherche nous aide à mieux comprendre la matérialité de ces enjeux ESG sur les secteurs, les entreprises et les pays.
- **Analyse qualitative ESG et d'impact interne** au niveau des entreprises et des pays.
- **ICP ESG** : Les équipes d'investissement ont accès à un large éventail de données et d'analyses extra-financières sur les facteurs ESG, sur l'ensemble des classes d'actifs. Plus précisément, un ensemble d'ICP environnementaux est disponible dans l'outil Front Office pour permettre une compréhension et une analyse complètes au niveau des émetteurs. Ils s'appuient sur notre relation avec des fournisseurs tels que MSCI, Trucost et Beyond Ratings.
- **Stratégie d'actionnariat actif¹⁹** : Nous adoptons une approche active et impactante de l'actionnariat actif (engagement et vote) en utilisant notre envergure en tant que gestionnaire d'investissement mondial pour influencer les pratiques des entreprises et du marché. Ce faisant, nous nous efforçons de réduire le risque d'investissement, d'améliorer les rendements et d'avoir un impact positif sur la société et l'environnement. Ces facteurs sont essentiels pour créer de la valeur durable à long terme pour nos clients.

Si de tels risques en matière de durabilité se matérialisent dans le cadre d'un investissement, ils peuvent avoir un impact négatif sur la performance financière de l'investissement concerné. AXA IM ne garantit nullement que les investissements ne sont en aucun cas soumis à des risques de durabilité et rien ne garantit que l'évaluation des risques de durabilité permettra d'identifier à tout moment l'intégralité des risques de durabilité. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'évaluation de l'impact des risques en matière de durabilité sur la

¹⁹ Voir les politiques d'actionnariat actif et d'engagement d'AXA IM : [Actionnariat actif et engagement | Investissement responsable | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

performance d'un produit donné est difficile à prévoir et est soumise à des limites inhérentes telles que la disponibilité et la qualité des données.

L'approche détaillée de la prise en compte des risques ESG dans les processus de gestion des risques appliqués par AXA IM et, par extension, par le fonds, conformément au décret d'application de l'article 29 de la LEC est décrite dans le Rapport Climat annuel d'AXA IM (Rapport combiné TCFD – Article 29 LEC)²⁰ : [Politiques et rapports | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

²⁰ Cela inclut le cadre de gestion des risques ESG d'AXA IM, l'impact des facteurs ESG sur les rendements, et l'évaluation des risques physiques et liés à la transition climatique (y compris l'analyse de la valeur à risque pour les scénarios 1,5°C, 2°C et 3°C, à l'aide de la méthodologie Climate VaR de MSCI) : voir section 3. « Gestion des risques » et 4.6 « Tableau de bord climatique » du Rapport Climat 2022 d'AXA IM.



AXA AEDIFICANDI

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023**

AXA AEDIFICANDI
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Régis par le Code monétaire et financier

Société de gestion
AXA REIM SGP
Tour Majunga
6, place de la Pyramide
92908 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable AXA AEDIFICANDI relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



AXA AEDIFICANDI

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



AXA AEDIFICANDI

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



AXA AEDIFICANDI

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2024.03.04 18:26:04 +0100

Bilan actif au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00
Instruments financiers	560 078 850,86	585 804 313,78
Actions et valeurs assimilées	517 068 389,34	473 072 852,19
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	517 068 389,34	473 072 852,19
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	9 620 706,01	73 189 475,62
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	9 620 706,01	73 189 475,62
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<i>Titres de créances négociables</i>	0,00	0,00
<i>Autres titres de créances</i>	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	31 006 980,00	39 541 985,97
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	31 006 980,00	39 541 985,97
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	2 382 775,51	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	2 382 775,51	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	558 881,25	2 050 537,32
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	558 881,25	2 050 537,32
Comptes financiers	1 812 932,72	1 190 410,40
Liquidités	1 812 932,72	1 190 410,40
Total de l'actif	562 450 664,83	589 045 261,50

Bilan passif au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	498 670 536,11	409 470 953,64
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	88 955 196,77	98 447 602,61
Report à nouveau (a)	3 551,48	6 319,76
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-44 514 091,69	-4 272 200,47
Résultat de l'exercice (a, b)	8 504 443,92	9 016 551,71
Total des capitaux propres	551 619 636,59	512 669 227,25
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	9 620 706,01	73 189 475,62
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	9 620 706,01	73 189 475,62
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de financiers titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	9 620 706,01	73 189 475,62
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	1 210 322,23	3 186 558,63
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 210 322,23	3 186 558,63
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	562 450 664,83	589 045 261,50

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors-bilan au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Operations de couverture		
Engagements sur marches regleentes ou assimiles		
Total Engagements sur marches regleentes ou assimiles	0,00	0,00
Engagements de gre a gre		
Total Engagements de gre a gre	0,00	0,00
Autres operations		
Total Autres operations	0,00	0,00
Total Operations de couverture	0,00	0,00
Autres operations		
Engagements sur marches regleentes ou assimiles		
Total Engagements sur marches regleentes ou assimiles	0,00	0,00
Engagements de gre a gre		
Total Engagements de gre a gre	0,00	0,00
Autres operations		
Total Autres operations	0,00	0,00
Total Autres operations	0,00	0,00

Compte de résultat au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	34 973,73	10 197,20
Produits sur actions et valeurs assimilées	16 441 396,09	17 093 872,17
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	66 888,28	122 036,86
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	16 543 258,10	17 226 106,23
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	21 160,52	48 076,35
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	42,51	43 545,47
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	21 203,03	91 621,82
Résultat sur opérations financières (I - II)	16 522 055,07	17 134 484,41
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	7 163 576,29	8 727 974,55
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	9 358 478,78	8 406 509,86
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-854 034,86	610 041,85
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	8 504 443,92	9 016 551,71

Annexes

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

La devise de comptabilité du portefeuille est l'EUR.

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions du Règlement ANC n°2017-05 modifiant le règlement ANC n°2014-01 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Evénement exceptionnel intervenu au cours de l'exercice : **Néant.**

Changements comptables soumis à l'information des porteurs : **Néant.**

Changements d'estimation et changements de modalités (à justifier le cas échéant) : **Néant.**

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice : **Néant.**

1. Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêt des comptes annuels de la manière suivante :

Valeurs mobilières :

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers :

- Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers : cours de clôture du jour de valorisation (source : Thomson-Reuters).
- Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Les justificatifs sont communiqués au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
- Devises : les valeurs étrangères sont converties en contre-valeur euro suivant le cours des devises publié à 16h à Londres au jour de l'évaluation (source : WM Company).
- Les obligations et produits de taux indexés à taux fixe ou variable, y compris les Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF), sont valorisés quotidiennement à leur valeur de marché sur la base de cours d'évaluation provenant de fournisseurs de données considérés comme éligibles par la Société de Gestion et classés par ordre de priorité selon le type de l'instrument. Ils sont évalués en prix pied de coupon.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

Les parts ou actions d'OPC :

- Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative officielle publiée. Les organismes de placement collectifs valorisant dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative de l'OPC sont évalués sur la base d'estimations sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les Titres de Créance Négociable hors Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF):

Les titres de Créance Négociables (TCN) sont valorisés par l'application d'une méthode actuarielle, le taux d'actualisation retenu étant celui d'émission ou d'émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre (spread de marché de l'émetteur).

Les taux de marché utilisés sont :

- pour l'Euro, courbe de swap €STR (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour l'USD, courbe de swap Fed Funds (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour le GBP, courbe de swap SONIA (méthode Overnight Indexed Swap OIS).

Le taux d'actualisation est un taux interpolé (par interpolation linéaire) entre les deux périodes cotées les plus proches encadrant la maturité du titre.

Les instruments de titrisation :

- Titres adossés à des actifs (ABS) : les ABS sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de prestataires de service, de fournisseurs de données, de contreparties éligibles et/ou de tierces parties désignés par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).
- Obligations adossées à des actifs (CDO) et Obligations adossées à des prêts (CLO) :
 - (i) les tranches subordonnées émises par des CDO et/ou CLO et (ii) les CLO « sur-mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant des banques arrangeuses, des « Lead Managers », des contreparties s'étant engagées à fournir ces cours d'évaluation et/ou des tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles)
 - (ii) les titres émis par des CDO et/ou CLO qui ne sont ni (i) des tranches subordonnées de CDO et/ou CLO ni (ii) des CLO « sur mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).

Les cours utilisés pour l'évaluation des instruments de titrisation sont sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Prêt/Emprunt :
 - Prêts de titres : les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché des titres ; la créance représentative des titres prêtés est évaluée à partir des termes du contrat de créance.
 - Emprunts de titres : la dette représentative des titres empruntés est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Pensions :
 - Prises en pension : la créance représentative des titres reçus en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
 - Mises en pension : les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché des titres ; la dette représentative des titres donnés en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Instruments financiers reçus et/ou donnés en garantie :

-La société de gestion procèdera selon les règles d'évaluation prévues dans le prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché. Toutefois ces instruments et les dettes de restitution correspondantes sont présentés au bilan à leur prix de revient. Les appels de marge sont réalisés conformément aux termes des contrats de garantie financières.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé :

Ils sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation

- Contract for difference (CFD) : les CFD sont valorisés à leur valeur de marché en fonction des cours de clôture du jour de valorisation des titres sous-jacents. La valeur boursière des lignes correspondantes mentionne le différentiel entre la valeur boursière et le strike des titres sous-jacents.
- Dérivés sur événement de crédit (CDS) : les CDS sont valorisés selon la méthode standard pour les CDS préconisée par l'ISDA. (sources : Markit pour les courbes de CDS et le taux de recouvrement ainsi que Bloomberg pour les courbes de taux d'intérêts).
- Changes à terme (Forex Forwards) : les changes à terme sont valorisés sur la base d'un calcul prenant en compte :
 - La valeur nominale de l'instrument,
 - Le prix d'exercice de l'instrument,
 - Les facteurs d'actualisation pour la durée restant à courir,
 - Le taux de change au comptant à la valeur au marché,
 - Le taux de change à terme pour la durée restant à courir, défini comme le produit du taux de change au comptant et le rapport des facteurs d'actualisation dans chaque monnaie calculé en utilisant les courbes de taux appropriées.

⇒ Produits dérivés de gré à gré au sein de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD):

- Swap de taux contre €STR, FED FUNDS ou SONIA :
Ils sont valorisés selon la méthode du coût de retournement. A chaque calcul de la valeur liquidative, les contrats d'échange de taux d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. L'actualisation se fait en utilisant une courbe de taux zéro-coupon.
- Swap de taux d'intérêts contre une référence EURIBOR ou LIBOR :
Ils sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

⇒ Produits dérivés de gré à gré en dehors de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD):

Les instruments dérivés sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Si la Société de gestion le juge nécessaire, un investissement ou un titre spécifique peut être évalué selon une méthode alternative que celles présentées précédemment, sur recommandation du Global Risk Management ou d'un gérant de portefeuille après validation du Global Risk Management. Lorsque la valeur d'un investissement n'est pas vérifiable par la méthode habituelle ni une méthode alternative, celle-ci correspondra à la valeur de réalisation probable estimée, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

En pratique, si la société de gestion est contrainte à réaliser une transaction à un prix significativement différent de l'évaluation prévue à la lecture des règles de valorisation présentées ici, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix.

2. Méthodes de comptabilisation

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des coupons ENCAISSES.

Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques du UCIT et ne sont donc pas additionnés au prix de revient des valeurs mobilières (frais exclus).

Le PRMP (ou Prix de Revient Moyen Pondéré) est retenu comme méthode de liquidation des titres. En revanche, pour les produits dérivés la méthode du FIFO (ou « First In » « First Out » ; « premier entré – premier sorti ») est utilisée.

3. Politiques de distribution

Les Sommes Distribuables sont composées conformément aux dispositions légales, par :

- le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Action de capitalisation :

Les Sommes Distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

Action de distribution :

Les Sommes Distribuables sont distribuées dans les limites suivantes :

le revenu net est intégralement distribué, aux arrondis près,

les plus-values nettes réalisées peuvent être sur décision du conseil d'administration partiellement ou intégralement distribuées.

Les Sommes Distribuables non distribuées seront inscrites en report.

Des acomptes peuvent être mis en distribution en cours d'exercice, sur décision du conseil d'administration et dans la limite des Sommes Distribuables réalisées à la date de la décision.

4. Méthode de calcul des frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions.

Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :

- les commissions de mouvement facturées à l'OPC,
- la rémunération perçue par l'agent prêteur résultant de la mise en place des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Les frais de gestion et de fonctionnement facturés à l'OPC, sont donc :

- Frais directement imputés au compte de résultat de l'OPC :
 - Frais de gestion dont frais de gestion externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats):
- Actions de la catégorie « A » : Le taux maximum s'élève à 2,39 % de l'actif net (OPC inclus).

- Actions de la catégorie « I » : Le taux maximum s'élève à 1 % de l'actif net (OPC inclus).
- Actions de la catégorie « E » : Le taux maximum s'élève à 2,39 % de l'actif net (OPC inclus)
- Frais indirect maximum (commission et frais de gestion) :
 - Néant
- Commission de mouvement / Dépositaire :
 - Le taux maximum s'élève à 50 euros TTC prélevé sur chaque transaction.
- Commission de surperformance :
 - Néant
- Rétrocession de frais de gestion :
 - Néant
- Nature des frais pris en charge par l'entreprise pour les fonds d'épargne salariale. Cette rubrique de frais n'est pas applicable aux OPC autres que les Fonds d'Epargne Salariale :
 - Non applicable

5. Calcul des ratios et des engagements

Les fonds détenant des contrats financiers calculent ses règles de division des risques, conformément à l'article R.214-30 du Code Monétaire et Financier, en tenant compte des instruments financiers sous-jacents à ces contrats.

Dans les cas où ceci est autorisé par le prospectus du fonds, l'exposition réelle de ce dernier au risque de marché peut être réalisée au travers de contrats financiers qui portent sur des instruments financiers diversifiés. Dans ces cas, le portefeuille du fonds est concentré mais l'utilisation des contrats financiers conduit à diversifier l'exposition au risque du fonds.

6. Tableau « hors-bilan »

Les positions en « hors-bilan » sont classées en « Opérations de couverture » ou « Autres opérations » en fonction de l'objectif recherché dans le cadre de la gestion du fonds.

<i>Tableau de concordance des parts</i>			
Nom du fonds :	AXA AEDIFICANDI		
Code portefeuille :	AVIO		
Code ISIN	Catégorie indiquée sur le prospectus/KIID	Affectation des sommes distribuables	Parts présentées dans l'inventaire
FR0010792457	E	Capitalisation	C1
FR0010201897	I	Capitalisation	IC
FR0000172041	A	Capitalisation	RC
FR0000170193	A	Distribution	RD

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	512 669 227,25	809 884 608,39
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPCVM)	95 020 674,32	108 417 068,50
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPCVM)	-117 732 089,25	-161 586 187,89
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	7 989 833,54	55 510 022,39
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-54 844 155,55	-58 357 043,45
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-281 913,39	-520 953,68
Différences de change	195 272,25	-499 202,55
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	103 189 449,47	-247 366 888,08
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>	<i>-5 318 896,92</i>	<i>-108 508 346,39</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>	<i>-108 508 346,39</i>	<i>138 858 541,69</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution d'avoirs	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-3 945 140,83	-1 218 706,24
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	9 358 478,78	8 406 509,86
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments *	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	551 619 636,59	512 669 227,25

* Le contenu de cette ligne fera l'objet d'une explication précise de la part de l'OPC (apports en fusion, versements reçus en garantie en capital et/ou de performance)

3. MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE TITRES EN COURS DE PERIODE

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
a) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	149,761,110.26	161,696,219.50
b) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	0.00	0.00
c) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'OPCVM / du fonds d'investissement à vocation générale	0.00	0.00
d) Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ; (Article R.214-11-I- 4° (OPCVM) / Article R.214-32-18-I-4° (FIVG) du code monétaire et financier)	0.00	0.00
e) Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés aux I et II de l'article R.214-32-19. (Articles R.214-11-II (OPCVM) et R.214-32-19-I et II-(FIVG) du code monétaire et financier)	0.00	0.00

Ce tableau ne fait pas partie de l'annexe des comptes annuels et n'est donc pas audité par le commissaire aux comptes.

4. COMPLEMENTS D'INFORMATION

4.1. Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
Obligations indexées nego. sur un marché regl. ou assimilé	9 620 706,01	1,74
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	9 620 706,01	1,74
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Autres instruments financiers		
TOTAL Autres instruments financiers	0,00	0,00
TOTAL ACTIF	9 620 706,01	1,74
PASSIF		
Operations de cession sur instruments financiers		
TOTAL Operations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
TOTAL PASSIF	0,00	0,00
Hors Bilan		
Operations de couverture		
TOTAL Operations de couverture	0,00	0,00
Autres operations		
TOTAL Autres operations	0,00	0,00
TOTAL Hors Bilan	0,00	0,00

4.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	9 620 706,01	1,74						
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres financiers							1 812 932,72	0,33
Comptes financiers								
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	9 620 706,01	1,74						
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

4.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées			9 620 706,01	1,74						
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres financiers										
Comptes financiers	1 812 932,72	0,33								
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers			9 620 706,01	1,74						
Comptes financiers										
Hors-bilan										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

4.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Devise N	%
Actif								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Créances								
Comptes financiers								
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Dettes								
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

4.5. Ventilation par nature des postes créances et dettes

	29/12/2023
Créances	
Coupons à recevoir	555 387,66
Autres créances	3 493,59
Total des créances	558 881,25
Dettes	
Frais de gestion	-1 207 246,14
Autres Dettes	-3 076,09
Total des dettes	-1 210 322,23
Total dettes et créances	-651 440,98

4.6. Capitaux propres

MOUVEMENTS DE SOUSCRIPTIONS ET RACHATS

	En parts	En montant
C1		
Actions ou parts émises durant l'exercice	1 988,6347	824 870,55
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-985,6239	-402 918,86

	En parts	En montant
IC	AXA AEDIFICANDI I 'C'	
Actions ou parts émises durant l'exercice	115 098,331	60 722 416,28
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-96 062,6564	-47 736 151,86

	En parts	En montant
RC	AXA AEDIFICANDI A 'C'	
Actions ou parts émises durant l'exercice	44 194,9409	19 427 678,16
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-88 601,2159	-38 136 853,66

	En parts	En montant
RD	AXA AEDIFICANDI A 'D'	
Actions ou parts émises durant l'exercice	49 913,5117	14 045 709,33
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-110 945,7854	-31 456 164,87

COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHAT

	En montant
C1	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	0,00

	En montant
IC AXA AEDIFICANDI I 'C'	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	243 405,93
Montant des commissions de souscription perçues	243 405,93
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	243 405,93
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	243 405,93
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	0,00

	En montant
RC AXA AEDIFICANDI A 'C'	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	2 016,56
Montant des commissions de souscription perçues	2 016,56
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	2 016,56
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	2 016,56
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	0,00

	En montant
RD AXA AEDIFICANDI A 'D'	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	0,00

4.7. Frais de gestion

	29/12/2023
C1	
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,02
Frais de gestion fixes	45 931,76
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	29/12/2023
IC AXA AEDIFICANDI I 'C'	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,86
Frais de gestion fixes	1 405 637,28
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	29/12/2023
RC AXA AEDIFICANDI A 'C'	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,65
Frais de gestion fixes	2 519 554,39
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	29/12/2023
RD AXA AEDIFICANDI A 'D'	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,65
Frais de gestion fixes	3 192 452,86
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

4.8. Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC				
Nature de la garantie	Etablissement Garant	Bénéficiaire	Échéance	Modalités
NEANT				
Autres engagements reçus et / ou donnés			NEANT	

4.9. Autres informations

VALEUR ACTUELLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEUR ACTUELLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DETENUS EN PORTEFEUILLE

	29/12/2023
Actions	0,00
Obligations	0,00
TCN	0,00
OPC	31 006 980,00
Instruments financiers à terme	0,00
Total des titres du groupe	31 006 980,00

4.10. Tableau d'affectation des sommes distribuables

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt Unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus ou moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant Unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (6)	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	3 551,48	6 319,76
Résultat	8 504 443,92	9 016 551,71
Total	8 507 995,40	9 022 871,47

	29/12/2023	30/12/2022
C1		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	27 482,84	20 947,35
Total	27 482,84	20 947,35
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
IC AXA AEDIFICANDI I 'C'		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	3 677 443,99	3 662 329,20
Total	3 677 443,99	3 662 329,20
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
RC AXA AEDIFICANDI A 'C'		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 095 255,44	2 360 184,53
Total	2 095 255,44	2 360 184,53
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
RD AXA AEDIFICANDI A 'D'		
Affectation		
Distribution	2 704 507,36	2 975 521,90
Report à nouveau de l'exercice	3 305,77	3 888,49
Capitalisation	0,00	0,00
Total	2 707 813,13	2 979 410,39
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	642 400,7988	703 433,0725
Distribution unitaire	4,21	4,23
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	342 802,17	401 569,74

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	88 955 196,77	98 447 602,61
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-44 514 091,69	-4 272 200,47
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	44 441 105,08	94 175 402,14

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
C1		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-222 503,73	-16 548,14
Total	-222 503,73	-16 548,14
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
IC AXA AEDIFICANDI I 'C'		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-14 753 534,06	-1 301 617,31
Total	-14 753 534,06	-1 301 617,31
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
RC AXA AEDIFICANDI A 'C'		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-12 890 945,23	-1 337 596,61
Total	-12 890 945,23	-1 337 596,61
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
RD AXA AEDIFICANDI A 'D'		
Affectation		
Distribution	963 601,19	1 041 080,95
Plus et moins-values nettes non distribuées	87 991 595,58	97 406 521,66
Capitalisation	-16 647 108,67	-1 616 438,41
Total	72 308 088,10	96 831 164,20
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	642 400,7988	703 433,0725
Distribution unitaire	1,50	1,48

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

4.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

Date	Part	Actif net	Nombre d'actions ou parts	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire €
31/12/2019	C1	1 835 399,02	3 088,0418	594,35				24,33
	IC	204 796 481,76	296 012,1023	691,85				35,51
	RC	265 653 761,31	432 031,1227	614,89				27,16
	RD	304 970 433,60	732 789,9301	416,17		5,70		
31/12/2020	C1	1 860 094,86	3 318,1192	560,58				-4,90
	IC	248 958 710,34	377 121,0163	660,15				1,38
	RC	230 741 394,79	396 427,1245	582,05				-3,12
	RD	299 902 250,64	775 110,1576	386,91		4,43		-6,50
31/12/2021	C1	2 484 426,17	3 978,2323	624,50				58,18
	IC	272 483 251,14	366 237,7376	744,00				77,19
	RC	236 387 723,79	363 250,2482	650,75				62,77
	RD	298 529 207,29	698 111,2470	427,62		1,77		
30/12/2022	C1	2 004 099,35	4 799,6263	417,55				0,92
	IC	150 165 631,27	298 395,0190	503,24				7,91
	RC	159 516 747,61	365 300,9507	436,67				2,80
	RD	200 982 749,02	703 433,0725	285,71	1,48	4,23	0,581	-2,29
29/12/2023	C1	2 755 095,39	5 802,6371	474,80				-33,61
	IC	183 760 821,07	317 430,6936	578,90				-34,89
	RC	159 910 975,79	320 894,6757	498,32				-33,65
	RD	205 192 744,34	642 400,7988	319,41	1,50	4,21	*	-25,91

*Le crédit d'impôt unitaire sera déterminé à la date de détachement du coupon

4.12. Inventaire détaillé des dépôts et instruments financiers

Désignation des valeurs	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	Devise	% Actif Net
AEDIFICA REIT	369 160	23 497 034,00	EUR	4,26
ALTAREA REIT EUR15.279999999999999	10 462	836 960,00	EUR	0,15
ARGAN REIT EUR2.0	231 272	19 704 374,40	EUR	3,57
COFINIMMO REIT	284 881	20 340 503,40	EUR	3,69
COVIVIO REIT EUR3.0	297 305	14 472 807,40	EUR	2,62
CTP NV COMMON STOCK EUR.16	597 755	9 133 696,40	EUR	1,66
DEUTSCHE WOHNEN SE COMMON STOCK	871 648	20 867 253,12	EUR	3,78
EUROCOMMERCIAL PROPERTIES NV	681 699	15 133 717,80	EUR	2,74
GECINA SA REIT EUR7.5	238 170	26 222 517,00	EUR	4,75
ICADE REIT	233 900	8 312 806,00	EUR	1,51
IMMOBILIERE DASSAULT SA	24 461	1 223 050,00	EUR	0,22
INMOBILIARIA COLONIAL SOCIMI REIT EUR2.5	1 422 460	9 317 113,00	EUR	1,69
KLEPIERRE REIT EUR1.4	1 924 901	47 506 556,68	EUR	8,61
KOJAMO OYJ COMMON STOCK NPV	1 213 658	14 442 530,20	EUR	2,62
LEG IMMOBILIEN SE COMMON STOCK	691 082	54 816 624,24	EUR	9,96
MERCIALYS REIT EUR1.0	2 637 292	26 227 868,94	EUR	4,75
MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA REIT EUR1.0	2 290 940	23 046 856,40	EUR	4,18
MONTEA NV REIT	163 255	14 072 581,00	EUR	2,55
NEXITY COMMON STOCK EUR5.0	72 538	1 222 265,30	EUR	0,22
NSI NV	130 675	2 451 463,00	EUR	0,44
SHURGARD SELF STORAGE LTD COMMON STOCK NPV	236 295	10 600 193,70	EUR	1,92
TAG IMMOBILIEN AG COMMON STOCK	2 000 452	26 395 964,14	EUR	4,79
UNIBAIL RODAMCO WESTFIELD REIT EUR5.0	592 171	39 628 083,32	EUR	7,18
VGP COMMON STOCK EUR55.0	96 311	10 112 655,00	EUR	1,83
VONOVIA SE COMMON STOCK	1 779 840	50 796 633,60	EUR	9,21
WAREHOUSES DE PAUW NV REIT	768 661	21 906 838,50	EUR	3,97
XIOR STUDENT HOUSING NV	160 924	4 779 442,80	EUR	0,87
TOTAL Actions & valeurs ass. neg. sur un marche regl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous)		517 068 389,34		93,74
TOTAL Actions & valeurs assimilees nego. sur un marche regl. ou assimile		517 068 389,34		93,74
TOTAL Actions & valeurs assimilees		517 068 389,34		93,74
AXA WORLD FUNDS GLOBAL REAL	153 000	31 006 980,00	EUR	5,62
TOTAL OPCVM et equivalents d'autres Etats membres de l'UE		31 006 980,00		5,62
TOTAL Titres d'OPC		31 006 980,00		5,62
FRANCE (GOVT OF) BONDS REGS 07/24 0.25	7 690 100	9 620 706,01	EUR	1,74
TOTAL Titre pris en garantie		9 620 706,01		1,74
INDEMNITES SUR Titres recus en garantie		-9 620 706,01		-1,74
TOTAL Operations contractuelles a l'achat		0,00		0,00
KOJAMO OYJ COMMON STOCK NPV	200 000	2 380 000,00	EUR	0,43
TOTAL Pret de titres		2 380 000,00		0,43
DETTES SUR Creances representatives de titres pretes		0,00		0,00
INDEMNITES SUR Creances representatives de titres pretes		2 775,51		0,00
TOTAL Operations contractuelles a la vente		2 382 775,51		0,43
TOTAL Operations contractuelles		2 382 775,51		0,43



AXA AEDIFICANDI

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 29 décembre 2023)**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 29 décembre 2023**

AXA AEDIFICANDI
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
AXA REIM SGP
Tour Majunga
6, place de la Pyramide
92908 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la SICAV dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2024.03.04 18:25:59 +0100



*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Texte des Résolutions présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

PREMIERE RESOLUTION (à caractère ordinaire)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes de la SICAV tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports, faisant apparaître un revenu net bénéficiaire de 8 504 443,92 €.

Elle constate que le capital, tel que défini à l'article L.214-7 alinéa 5 du Code monétaire et financier, d'un montant de 409 470 953,64 €, divisé en 365 300,9507 actions A de capitalisation et en 703 433,0725 actions A de distribution, en 298 395,0190 actions I de capitalisation et en 4 799,6263 actions E de capitalisation au 30 décembre 2022, s'élève à 498 670 536,11 €, divisé en 320 894,6757 actions A de capitalisation et en 642 400,7988 actions A de distribution, en 317 430,6936 actions I de capitalisation et en 5 802,6371 actions E de capitalisation au 29 décembre 2023, soit une augmentation nette de 89 199 582,47 €.

DEUXIEME RESOLUTION (à caractère ordinaire)

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, constatant que les sommes distribuables de l'exercice, composées de :

- Revenu net de l'exercice	8 504 443,92 €
- Report à nouveau de l'exercice précédent	3 551,48 €
- Plus values et moins values nettes de l'exercice	(44 514 091,69) €
- Plus values et moins values nettes antérieures non distribuées	88 955 196,77 €

s'élèvent à 52 949 100,48 € décide, conformément aux dispositions statutaires, de les répartir comme suit :

- Distribution	3 668 108,55 €
- Capitalisation	(38 713 909,42) €
- dont (27 442 798,46) € au titre des actions A	
- dont (11 076 090,07) € au titre des actions I	
- dont (195 020,89) € au titre des actions E	
- Report à nouveau de l'exercice	3 305,77 €
- Plus values et moins values nettes non distribuées	87 991 595,58 €

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, constatant que les sommes

L'assemblée générale décide le détachement, le 26 avril 2024, d'un dividende de 4,21 €, par action en circulation, éligible pour les personnes physiques à l'abattement de 40% mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

La mise en paiement des sommes distribuées sera effectuée sans frais à compter du 30 avril 2024.

L'assemblée générale prend acte que les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICES	2020	2021	2022
Nombre d'actions D	775 110,1576	698 111,2470	703 433,0725
Dividende	4,43 €	1,77 €	4,23 €
Dividende éligible à l'abattement	4,43 €	1,77 €	4,23 €
Dividende non éligible à l'abattement	-		

TROISIEME RESOLUTION (à caractère ordinaire)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, prend acte qu'aucune convention nouvelle, entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce, n'a été autorisée par le conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 29 décembre 2023.

QUATRIEME RESOLUTION (à caractère ordinaire)

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Mme Marion REDEL DELABARRE vient à expiration à l'issue de la présente réunion décide, sur proposition du conseil d'administration, de le renouveler pour une durée de 3 ans soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

CINQUIEME RESOLUTION (à caractère ordinaire)

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de la société AXA FRANCE VIE vient à expiration à l'issue de la présente réunion décide, sur proposition du conseil d'administration, de ne pas le renouveler et de nommer en qualité de nouvel administrateur M. Guillaume DEFRANCE, pour une durée de 3 ans soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.



AXA AEDIFICANDI

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège social : Tour Majunga - La Défense 9 - 6, place de la Pyramide

- 92800 Puteaux Tél. : 01 44 45 70 00 - Fax : 01 44 45 87 21

SIREN 702 029 737 - RCS Nanterre

AXA REIM SGP

Tour Majunga - La Défense 9 - 6, place de la Pyramide 92800 Puteaux - France

Société de gestion de portefeuille titulaire de l'agrément AMF n° GP 08000023 en date du 5 mai 2008

Société Anonyme au capital de 1.132.700 euros, 500 838 214 RCS Nanterre.